

Sondage sur les Canadiens et la protection de la vie privée, 2011

Rapport

présenté au

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Le 31 mars 2011

Avis de propriété exclusive

Les renseignements contenus dans ce document sont la propriété du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) et ne peuvent être utilisés, reproduits ou communiqués à un tiers sans le consentement préalable écrit de l'auteur. Le destinataire de ces renseignements s'engage lui aussi à les protéger contre la perte, le vol et la compromission tant et aussi longtemps qu'ils seront en sa possession. Toute information ou tout matériel fourni par le CPVP, de même que toutes les données recueillies par Harris/Décima, seront traités de manière confidentielle par Harris/Décima et gardés en lieu sûr dans les locaux de Harris/Décima (selon les normes de l'industrie et les lois applicables).

OTTAWA

160, rue Elgin, bureau 1800
Ottawa (Ontario)
K2P 2P7

tél. : 613-230-2200
téléc. : 613-230-3793

MONTRÉAL

1080, côte du Beaver Hall, bureau 400
Montréal (Québec)
H2Z 1S8

tél. : 514-288-0037
téléc. : 514-288-0138

TORONTO

2345, rue Yonge, bureau 405
Toronto (Ontario)
M4P 2E5

tél. : 416-962-2013
téléc. : 416-962-0505

VANCOUVER

666, rue Burrard, bureau 500
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3P6

tél. : 778-370-1373
téléc. : 604-601-2074



Table des matières

Résumé	1
Introduction.....	6
Contexte et objectifs.....	6
Survol de la méthodologie	7
Résultats détaillés de la recherche.....	8
Protection de la vie privée, institutions, lois et droits	8
Protection de la vie privée et nouvelles technologies	28
Sécurité nationale et sécurité publique.....	45
Attitudes à l'égard de la protection des renseignements génétiques.....	49
Méthodologie détaillée	52
Annexe : Documents de l'étude	54
Questionnaire – français.....	54

Résumé

Créé en 1983, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) agit à titre de défenseur du droit à la vie privée au Canada. Les responsabilités du CPVP sont notamment celle de veiller à ce que les Canadiens comprennent l'importance de protéger leur vie privée et sachent comment le faire, et de s'assurer que les organisations qui se voient confier des renseignements personnels respectent les lois fédérales sur la protection de la vie privée.

Le CPVP a retenu les services de Harris/Décima pour effectuer un sondage auprès des Canadiens afin de mesurer leur compréhension et leur connaissance des enjeux en matière de vie privée, des lois et règlements en la matière et des institutions fédérales chargées de leur application, tout particulièrement dans chacun des quatre domaines prioritaires : technologie de l'information et protection de la vie privée; sécurité publique et protection de la vie privée; intégrité et protection de l'identité; et protection des renseignements génétiques.

Un sondage téléphonique a été mené auprès d'un échantillon aléatoire et représentatif de 2 000 adultes canadiens de 18 ans et plus du 23 février au 6 mars 2011. Les résultats sont valides avec une marge d'erreur de $\pm 2,2\%$, 19 fois sur 20. Les marges d'erreur sont plus grandes pour les résultats présentés par sous-groupe (par exemple en fonction de l'âge, du sexe, de la région). Les différences d'ordre démographique notées dans le rapport sont statistiquement significatives à un intervalle de confiance de 95 %.

Des sondages similaires ont également été réalisés en 2009, 2007, 2006 et 2005.

Les faits saillants de l'étude sont présentés ci-dessous.

Protection de la vie privée, institutions, lois et droits

La connaissance des institutions fédérales responsables de la protection de la vie privée et des lois en matière de protection de la vie privée demeure stable :

- **Trois Canadiens sur dix connaissent une institution fédérale** qui peut les aider à protéger leur vie privée et leurs renseignements personnels contre toute collecte, utilisation et communication inappropriées.
- La majorité des répondants croient avoir une mauvaise connaissance (36 %) du droit à la vie privée en vertu des lois qui protègent leurs renseignements personnels ou évaluent leur connaissance de façon neutre – ni bonne ni mauvaise (33 %).

Les Canadiens ont l'impression de faire un bon travail pour ce qui est de protéger leur vie privée :

- **Près d'un répondant sur cinq (18 %) affirme qu'il fait un très bon travail pour ce qui est de protéger ses renseignements personnels et plus de la moitié des répondants (56 %) indiquent qu'ils font un bon travail à cet égard.**
 - Les répondants qui ont un revenu plus élevé (80 000 \$ et plus) sont les moins susceptibles de dire qu'ils font un très bon travail (13 %)

comparativement à 20 % des répondants dont le revenu est de 40 000 \$ à 80 000 \$ et à 19 % de ceux dont le revenu est inférieur).

- À peine un répondant sur cinq déclare qu'il a cherché activement des renseignements au sujet de son droit à la vie privée, par exemple en communiquant avec une organisation, en visitant un site Web ou en consultant une publication, alors que quatre répondants sur cinq n'ont jamais fait cela.

Les Canadiens perçoivent que les gouvernements et les entreprises prennent plus au sérieux la protection des renseignements personnels, et ils veulent que ces derniers assument les conséquences advenant une violation des lois sur la protection de la vie privée :

- Les répondants sont deux fois plus nombreux à penser que le gouvernement prend sa responsabilité au sérieux (22 %) plutôt que pas au sérieux (11 %).
 - À peine 14 % des répondants pensent que les entreprises prennent au sérieux leur responsabilité de protéger les renseignements personnels des consommateurs, tandis que 13 % d'entre eux pensent que ce n'est pas le cas.
- Selon la majorité des Canadiens, si une organisation viole une loi sur la protection des renseignements personnels, les organismes gouvernementaux qui veillent à l'application des lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels devraient prendre des mesures :
 - Imposer à l'organisation en faute l'obligation légale de mettre en place les mesures de protection des renseignements personnels nécessaires est la mesure que les répondants réclament le plus souvent, et presque tous (97 %) croient qu'il faut prendre cette mesure. Formuler des recommandations non exécutoires à l'organisation afin que celle-ci améliore ses mesures de protection des renseignements personnels est la mesure la moins populaire parmi celles à l'étude, bien que 78 % des Canadiens sont tout de même d'avis qu'il faudrait le faire.
 - En outre, une très grande majorité de répondants pensent qu'il serait indiqué de rendre le nom de l'organisation public (95 %), d'imposer une amende à l'organisation (91 %) ou d'amener l'organisation devant les tribunaux (84 %).

La protection de la vie privée est perçue comme étant importante, mais il ne s'agit peut-être pas d'un enjeu sur lequel les Canadiens pensent avoir le contrôle :

- Près des deux tiers des Canadiens (65 %) s'entendent sur le fait que la protection des renseignements personnels des Canadiens sera l'un des enjeux les plus importants auxquels le pays sera confronté au cours des dix prochaines années.
- Six Canadiens sur dix sont d'avis que leurs renseignements personnels sont moins protégés dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'il y a dix ans.
- La plupart des Canadiens ne pensent pas disposer de suffisamment de renseignements pour savoir comment les nouvelles technologies peuvent affecter la protection de leur vie privée : alors que 43 % d'entre eux affirment qu'ils disposent de suffisamment de renseignements à cet égard, trois répondants sur dix (31 %) indiquent qu'ils ne pensent pas disposer de suffisamment de renseignements et le quart d'entre eux (24 %) ne sont ni en accord ni en

désaccord avec la prémisse de départ. Ces résultats sont pratiquement inchangés par rapport à 2009.

Protection de la vie privée et nouvelles technologies

Les inquiétudes quant à la protection de la vie privée en ce qui concerne Internet, les ordinateurs, les réseaux Wi-Fi dans les endroits publics et les sites de réseautage social sont à la hausse :

- Quatre répondants sur dix disent avoir des inquiétudes générales quant à la protection de leur vie privée en ce qui concerne Internet ou les ordinateurs (comparativement à 26 % en 2009), tandis que 15 % d'entre eux parlent précisément des sites Web de réseautage social — un élément presque absent du paysage en 2009 (2 %).
 - En comparant les résultats avec ceux du dernier sondage, d'autres changements sont dignes de mention : les inquiétudes quant au téléphone cellulaire et aux autres technologies de télécommunication augmentent (11 % des répondants les mentionnent cette année, comparativement à 3 % en 2009), tout comme les enjeux relatifs aux cartes de crédit ou de débit (9 %, en hausse comparativement à 5 % en 2009) et aux services bancaires en ligne (7 %, en hausse comparativement à 3 % en 2009).
- Chez les utilisateurs d'appareils mobiles, trois répondants sur dix disent qu'ils stockent des renseignements personnels sur leurs appareils mobiles et la même proportion de ces utilisateurs téléchargent des applications – souvent appelées « apps » – sur leurs appareils. Moins de la moitié d'entre eux indiquent qu'ils ont ajusté les paramètres de leur appareil afin de limiter la quantité de renseignements personnels qu'ils partagent avec d'autres ou qu'ils utilisent un mot de passe pour verrouiller leur appareil.
 - Il est toutefois encourageant de constater que les répondants qui stockent des renseignements personnels sur leur appareil ou qui téléchargent des applications sont plus nombreux que les autres à prendre l'une ou l'autre de ces mesures pour protéger leur vie privée.
- Dans l'ensemble, plus de la moitié des Canadiens (55 %) sont préoccupés par la protection de la vie privée sur les sites de réseautage social, alors que seul un répondant sur dix (10 %) n'est pas préoccupé et que le tiers d'entre eux (33 %) sont quelque peu préoccupés.
 - Parmi ceux qui utilisent un ou plusieurs de ces sites, les préoccupations quant aux risques d'atteinte à la vie privée sont moins élevées (45 %, comparativement à 66 % pour ceux qui ne les utilisent pas), ce qui laisse supposer que ceux qui sont plus préoccupés par la protection de la vie privée en ligne sont peut-être plus réticents que les autres à adhérer à des sites de réseautage social.
- La majorité des utilisateurs de sites de réseautage social affirment que les explications que donnent les sites à propos de ce qu'ils font ou pourraient faire avec les renseignements personnels que leur fournissent les utilisateurs sont vagues, que ce soit quelque peu vagues (32 %) ou très vagues (29 %).

- Néanmoins, la majorité des abonnés à des sites de réseautage social (64 %) sont d'avis que les sites leur fournissent les options ou les paramètres dont ils ont besoin pour protéger la confidentialité des renseignements personnels qu'ils affichent. En fait, la plupart d'entre eux (80 %) disent qu'ils ont modifié les paramètres par défaut afin d'accroître la protection de leurs renseignements personnels.
- Plus des trois quarts des répondants (77 %) estiment qu'il est très important que les sites Web informent activement les utilisateurs du type de renseignements personnels qu'ils recueillent et de la façon dont ils les utilisent.
- Parmi ceux qui utilisent des réseaux Wi-Fi dans les endroits publics, le pourcentage de ceux qui sont préoccupés par les risques pour leurs renseignements personnels lorsqu'ils utilisent ce service (28 %) est deux fois plus élevé que le pourcentage de ceux qui ne sont pas préoccupés (14 %).
- La plupart des Canadiens (82 %) ne croient pas que les services policiers et les agences de renseignements devraient être en mesure de demander de l'information auprès des sociétés de télécommunications au sujet des Canadiens et de leur utilisation d'Internet sans un mandat délivré par les tribunaux.

Les politiques de protection de la vie privée en ligne sont rarement consultées, et ne sont pas toujours claires :

- À peine un répondant sur cinq indique qu'il lit toujours (7 %) ou souvent (14 %) les politiques de protection de la vie privée des sites Internet qu'il consulte. 28 % des répondants disent qu'ils lisent parfois les politiques de protection de la vie privée, alors que la moitié des répondants disent les lire rarement (25 %) ou jamais (25 %).
- Tandis que plus de la moitié des répondants trouvent que les politiques de confidentialité sont quelque peu vagues (35 %) ou très vagues (18 %), 5 % des répondants les trouvent très claires et 37 %, quelque peu claires.

Sécurité nationale et sécurité publique

- La moitié des Canadiens considèrent qu'ils comprennent très bien (18 %) ou relativement bien (30 %) la façon dont les renseignements qu'ils fournissent aux postes frontaliers et aux aéroports sont utilisés. Les autres répondants indiquent qu'ils ne le comprennent pas très bien (31 %) ou pas du tout (17 %).
- Trois Canadiens sur dix disent qu'ils sont préoccupés par la possibilité que les renseignements personnels qu'ils fournissent aux postes frontaliers et aux aéroports soient utilisés par d'autres organismes du gouvernement canadien, alors que les préoccupations quant à la quantité de renseignements que le gouvernement canadien partage avec des autorités d'autres pays sont plus élevées.
- Plus de quatre Canadiens sur dix (44 %) disent qu'ils sont préoccupés par la possibilité que le Canada échange plus de renseignements avec les États-Unis à l'avenir.

Attitudes à l'égard de la protection des renseignements génétiques

- La majorité des Canadiens ne manifestent pas d'intérêt envers les entreprises qui offrent des tests génétiques permettant d'obtenir de l'information afin de savoir si elles ont un risque plus élevé de développer toutes sortes de maladies ou d'états pathologiques : 55 % des personnes interrogées disent n'être aucunement intéressées et 18 % d'entre elles disent ne pas être très intéressées.
 - Cependant, un petit pourcentage de répondants (8 %) disent qu'ils sont très intéressés par ce genre de service, alors que 18 % des répondants disent qu'ils sont quelque peu intéressés.
- Certaines préoccupations au sujet des tests génétiques ont été soulevées, particulièrement au sujet de l'utilisation éventuelle et non autorisée des renseignements personnels et du fait que certaines entreprises ne sont peut-être pas assujetties aux règlements en matière de protection des renseignements de santé personnels.

Introduction

Harris/Décima a le plaisir de remettre au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) le présent rapport qui dresse le portrait des résultats de la recherche quantitative sur l'opinion publique canadienne à l'égard de questions qui touchent la vie privée.

Contexte et objectifs

Créé en 1983, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada agit à titre de défenseur du droit à la vie privée au Canada. Les responsabilités du CPVP sont notamment de veiller à ce que les Canadiens comprennent l'importance de protéger leur vie privée et sachent comment le faire, et de s'assurer que les organisations qui se voient confier des renseignements personnels respectent les lois fédérales sur la protection de la vie privée.

Bien que la protection de la vie privée soit un enjeu qui existait bien avant la création du CPVP il y a 28 ans — les formulaires de déclaration de revenus, les opérations financières, les abonnements, les dossiers médicaux et même la recherche par sondages sont des exemples qui remontent à plusieurs générations — Internet a entraîné une augmentation exponentielle de la quantité de renseignements personnels échangés et du nombre d'endroits (au pays et à l'étranger) où les renseignements sont stockés. Par conséquent, les préoccupations relatives à la protection de ces renseignements ont considérablement évolué. À l'heure actuelle, non seulement le CPVP doit-il prêter une grande attention à l'évolution des comportements et des attitudes, mais il doit aussi faire constamment preuve de vigilance et suivre le rythme effréné de l'évolution des technologies qui ont une incidence sur la protection de la vie privée.

Tous les deux ans (sur une base annuelle avant 2007), le CPVP réalise un sondage auprès des Canadiens dans le cadre de ses travaux continus pour comprendre les enjeux en matière de vie privée de même que les attitudes et les inquiétudes des Canadiens à l'égard de la protection de la vie privée. La présente étude examine l'évolution des réponses fournies aux questions comprenant des indicateurs clés par rapport aux années précédentes (2009, 2007, 2006 et 2005) en plus de scruter de nouveaux domaines d'intérêt. Puisque la protection de la vie privée est en constante évolution, cette étude permet d'obtenir un aperçu sur les enjeux en émergence.

Précisément, ce sondage national sur la protection de la vie privée a été mené pour mesurer la compréhension et la connaissance qu'ont les Canadiens de certains enjeux en matière de vie privée, des lois et règlements en la matière et des institutions fédérales chargées de leur application, tout particulièrement dans chacun des quatre domaines prioritaires : les technologies de l'information et la protection de la vie privée; la sécurité publique et la protection de la vie privée; l'intégrité et la protection de l'identité; la protection des renseignements génétiques.

Survol de la méthodologie

Un sondage téléphonique a été mené du 23 février au 6 mars 2011 auprès d'un échantillon aléatoire et représentatif de 2 000 adultes canadiens de 18 ans et plus. Les résultats sont valides avec une marge d'erreur de $\pm 2,2\%$, 19 fois sur 20. Les marges d'erreur sont plus grandes pour les résultats des sous-groupes (par exemple âge, sexe, région). Les différences d'ordre démographique signalées dans le rapport sont statistiquement significatives à un intervalle de confiance de 95 %.

Les données ont été pondérées pour refléter la population en fonction de l'âge, du sexe et de la répartition régionale.

La taille des échantillons n'a pas été pondérée dans les graphiques du présent rapport. Les pourcentages de certains graphiques ont été arrondis, c'est pourquoi ils ne totalisent pas toujours 100 %. Pour de plus amples renseignements sur la méthodologie, dont un rapport sur la disposition des appels, veuillez consulter la section *Méthodologie détaillée* du rapport.

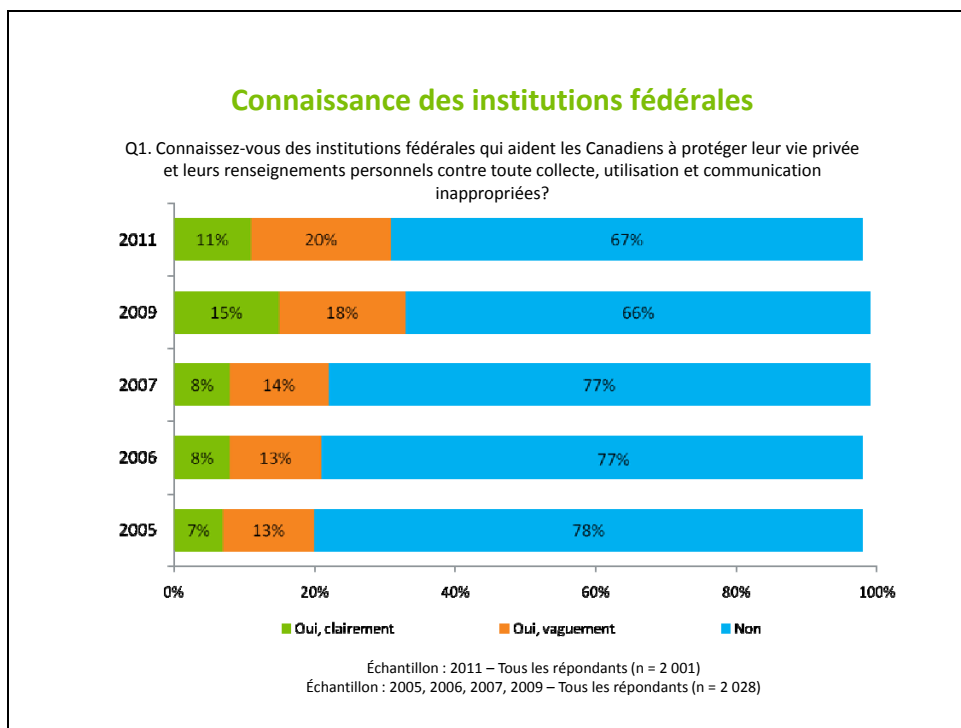
Résultats détaillés de la recherche

Protection de la vie privée, institutions, lois et droits

La connaissance des institutions fédérales responsables de la protection de la vie privée, dont le CPVP, est inchangée.

Tel qu’il a été constaté dans l’étude de 2009, les deux tiers (67 %) des Canadiens ne connaissent aucune institution fédérale qui peut les aider à protéger leur vie privée et leurs renseignements personnels contre toute collecte, utilisation et communication inappropriées. Un répondant sur dix (11 %) dit qu’il connaît clairement une telle institution, tandis qu’un répondant sur cinq (20 %) dit qu’il en connaît vaguement une. Bien que ce niveau de connaissance combiné de 31 % ne soit pas statistiquement différent du niveau de 33 % obtenu lors du sondage de 2009 (15 % clairement et 18 % vaguement), le pourcentage de répondants qui indiquent qu’ils ont clairement entendu parler d’une telle institution est tout de même passé de 15 % à 11 %.

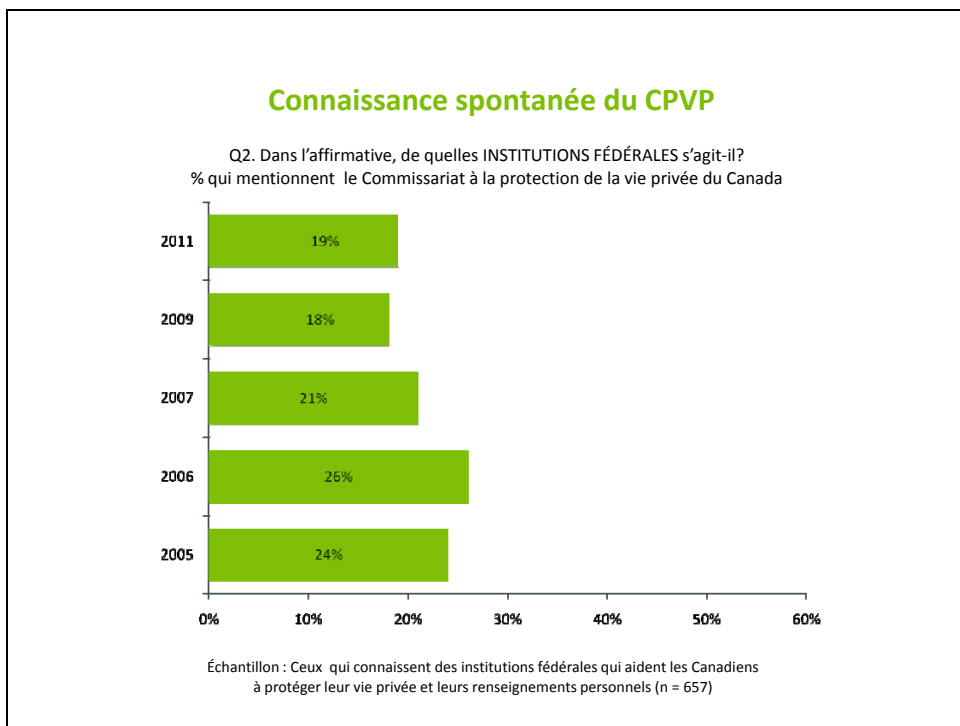
Comme l’illustre le graphique ci-dessous, après être demeurée stable à environ 20 % de 2005 à 2007, la connaissance a culminé pour atteindre 33 % en 2009.



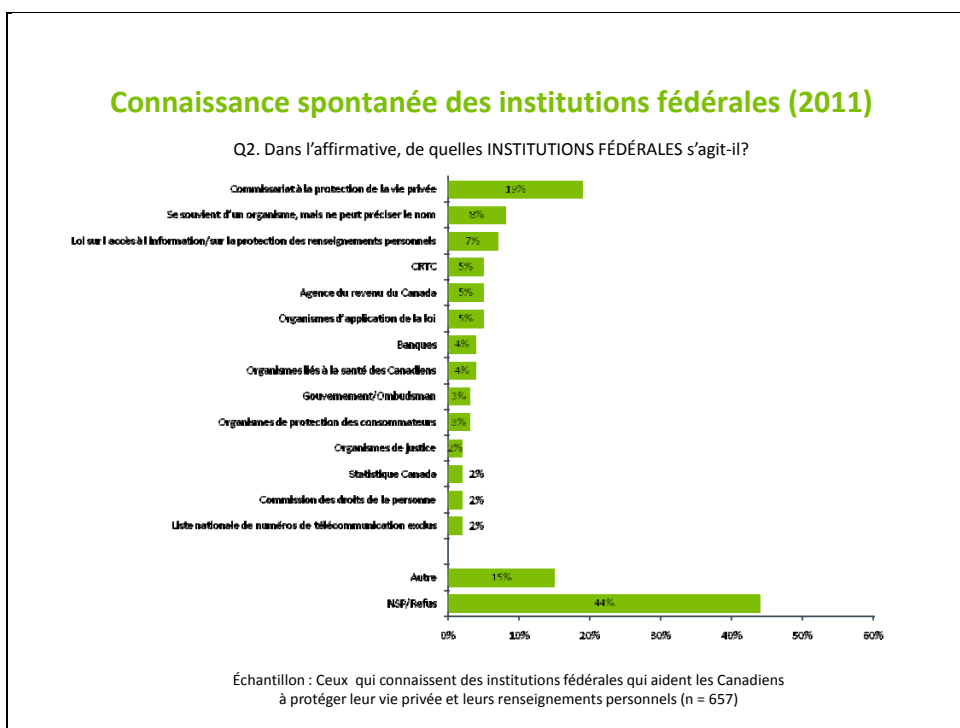
Différences démographiques à signaler :

- Les Canadiens plus jeunes, soit les 18 à 34 ans, sont les moins susceptibles de se rappeler clairement une institution fédérale responsable de la protection de la vie privée (6 %, comparativement à 14 % des 35 à 54 ans et à 12 % des 55 ans et plus).
- Les Québécois sont ceux qui connaissent le moins les institutions. En effet, 81 % d’entre eux indiquent qu’ils ne connaissent aucune institution semblable, comparativement à de 61 % à 68 % des répondants des autres régions.
- Les Canadiens dont le revenu du ménage et le niveau de scolarité sont plus élevés sont ceux qui connaissent le mieux ces institutions.

Les répondants qui ont dit connaître une institution fédérale responsable de la protection de la vie privée devaient ensuite indiquer de quelle(s) institution(s) fédérale(s) ils avaient entendu parler. Parmi ceux qui connaissent de telles institutions, 19 % des répondants (ou 6 % de l’ensemble des Canadiens) mentionnent le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Ce résultat demeure pratiquement inchangé depuis 2007.



Malgré le fait que le CPVP soit l’institution fédérale responsable de la protection de la vie privée que les répondants mentionnent le plus souvent, 44 % de ceux qui ont dit connaître une institution fédérale ne parviennent pas à donner le nom de cette institution. Les autres institutions que les répondants mentionnent sont les suivantes : « un organisme » (sans précision — 8 %), la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (7 %), le CRTC (5 %), l'ARC (5 %), les organismes d'application de la loi (5 %), les banques (4 %), les organismes liés à la santé (4 %), l'ombudsman du gouvernement (3 %) et les organismes de protection des consommateurs (3 %). Les organismes de justice, Statistique Canada, le commissaire des droits de la personne et la Liste nationale des numéros de télécommunication exclus sont mentionnés par 2 % des répondants chacun.



Différences démographiques à signaler concernant la connaissance du CPVP :

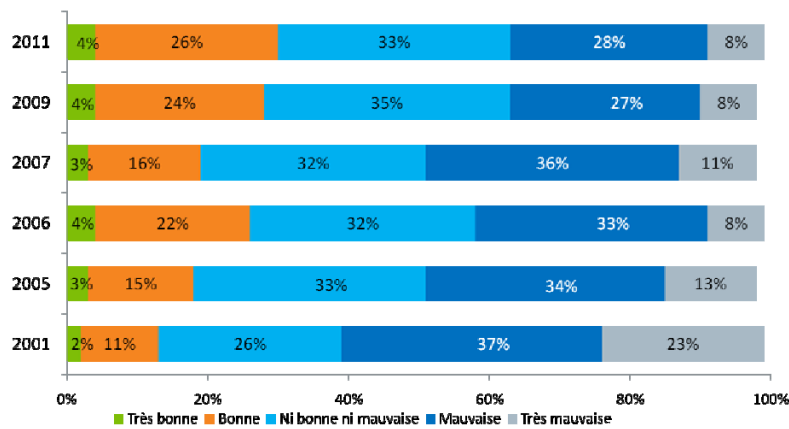
- Les résidents des provinces de l'Atlantique (33 %) sont les plus nombreux à mentionner le CPVP, alors que ceux du Québec sont les moins nombreux (13 %) à le faire.
- Parmi les répondants qui possèdent un diplôme universitaire et ceux dont le revenu annuel du ménage est de 80 000 \$ et plus, le rappel du CPVP est de 27 %, soit un taux de rappel plus élevé que tous les autres répondants;
 - Scolarité : Études secondaires terminées — 9 %, études collégiales terminées — 12 %, études universitaires en partie — 18 %.
 - Revenu : 40 000 \$ à 80 000 \$ — 8 %, moins de 40 000 \$ — 17 %.
- Les hommes (22 %) sont plus susceptibles que les femmes (15 %) de mentionner le CPVP.

La plupart des Canadiens ne connaissent pas tellement bien les lois en matière de protection de la vie privée, mais ont l'impression de protéger leurs renseignements personnels.

Lorsque les répondants doivent évaluer leur connaissance du droit à la vie privée en vertu des lois qui protègent leurs renseignements personnels, la majorité d'entre eux disent qu'elle est mauvaise (36 %) ou l'évalue de façon neutre — ni bonne ni mauvaise (33 %). Les autres, soit trois répondants sur dix, indiquent avoir une très bonne (4 %) ou une bonne (26 %) connaissance, ce qui est comparable aux résultats obtenus en 2009.

Degré de connaissance du droit à la vie privée

Q3. Comment évalueriez-vous votre connaissance du droit à la vie privée en vertu des diverses lois qui protègent vos renseignements personnels?



Échantillon : 2011 – Tous les répondants (n = 2 001)
 Échantillon : 2005, 2006, 2007, 2009 – Tous les répondants (n = 2 028)

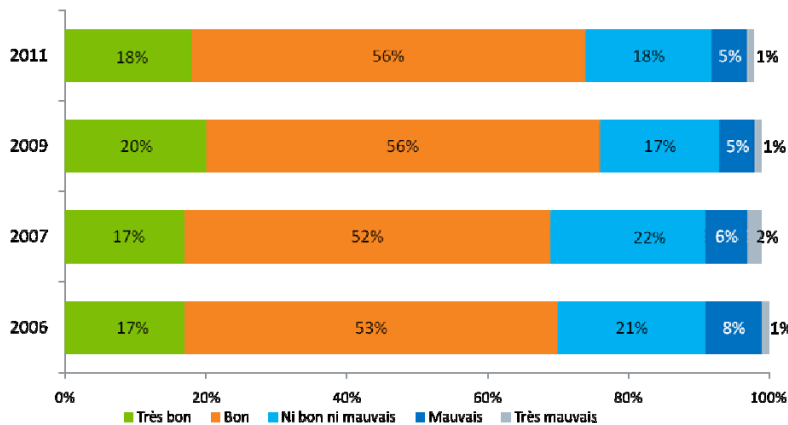
Différences démographiques à signaler :

- À peine 1 % des 18 à 34 ans affirment que leur connaissance des lois en matière de protection de la vie privée est très bonne, comparativement à 5 % et à 4 % des 35 à 54 ans et des 55 ans et plus.
- C'est au Québec (20 %) et en Colombie-Britannique (24 %) que la connaissance rapportée est la plus faible, alors qu'elle est de 36 % dans les provinces de l'Atlantique et de 34 % en Ontario et dans les provinces des Prairies.
- Parmi les répondants des ménages à faible revenu (40 000 \$ ou moins), 44 % des répondants indiquent que leur connaissance est mauvaise, comparativement à 35 % et 33 % de ceux dont le revenu est de 40 000 \$ à 80 000 \$ et de 80 000 \$ et plus.

Par ailleurs, beaucoup de Canadiens croient qu'ils assurent une bonne protection de leurs renseignements personnels. Tandis qu'à peine 6 % des répondants disent qu'ils ne font pas un bon travail à cet égard, 18 % d'entre eux affirment qu'ils font un très bon travail et plus de la moitié d'entre eux (56 %), un bon travail. Ces données concordent avec celles obtenues en 2009, et sont plus élevées que celles obtenues en 2006 et en 2007.

Évaluation de la protection qu'ils font de leurs renseignements personnels

Q4. Dans vos activités quotidiennes, dans quelle mesure croyez-vous assurer une bonne protection de vos renseignements personnels?



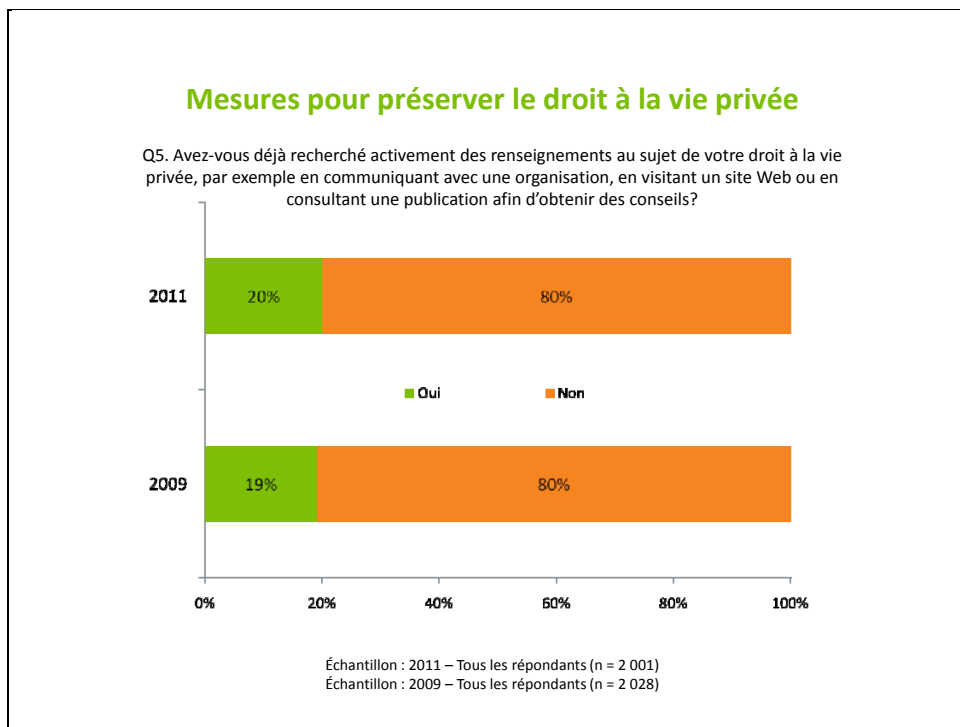
Échantillon : 2011 – Tous les répondants (n = 2 001)
Échantillon : 2005, 2006, 2007, 2009 – Tous les répondants (n = 2 028)

Différences démographiques à signaler :

- Les Canadiens plus jeunes sont les moins susceptibles d'indiquer qu'ils font un très bon travail à cet égard (9 %, comparativement à 19 % des 35 à 54 ans et à 23 % des 55 ans et plus).
- Les Canadiens des provinces de l'Atlantique sont les plus susceptibles de dire qu'ils font un (très) bon travail (82 %), alors que les Québécois sont les moins susceptibles (69 %) de le dire.
- Les répondants qui ont un revenu plus élevé (80 000 \$ et plus) sont les moins susceptibles de dire qu'ils font un très bon travail (13 %, comparativement à 20 % des répondants dont le revenu est de 40 000 \$ à 80 000 \$ et à 19 % de ceux dont le revenu est plus modeste).

Il est possible que comme nombre de Canadiens croient faire un bon travail pour assurer la protection de leur vie privée, la plupart d'entre eux ne semblent pas avoir ressenti le besoin de chercher activement des renseignements au sujet de leur droit à la vie privée.

À peine un répondant sur cinq dit avoir fait quelque chose en ce sens, par exemple en communiquant avec une organisation, en visitant un site Web ou en consultant une publication, alors que quatre répondants sur cinq n'ont rien fait. Ces résultats sont inchangés par rapport à ceux obtenus lors du sondage précédent.



Différence démographique à signaler :

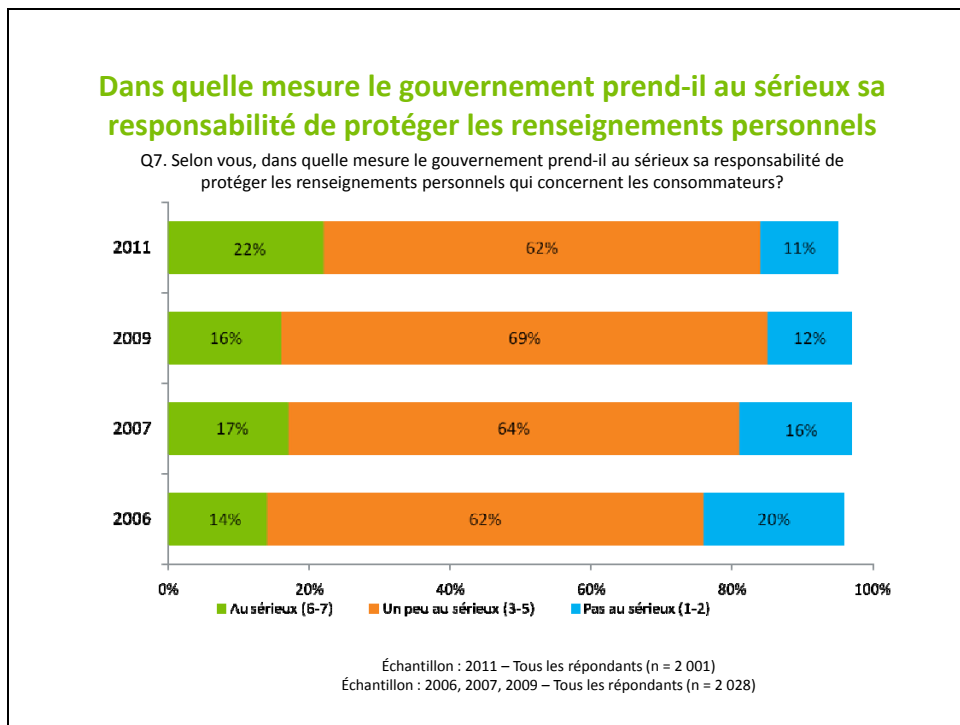
- Les répondants dont le revenu annuel du ménage est inférieur à 40 000 \$ sont les moins susceptibles d'avoir recherché des renseignements (16 % d'entre eux l'ont fait, comparativement à 22 % de ceux dont le revenu du ménage est de 40 000 \$ à 80 000 \$ et à 21 % de ceux dont le revenu du ménage est supérieur à 80 000 \$).

Les Canadiens perçoivent que les gouvernements et les entreprises prennent plus au sérieux la protection des renseignements personnels.

D'une année à l'autre, les Canadiens semblent toujours croire un peu plus que le gouvernement prend au sérieux sa responsabilité de protéger les renseignements personnels qui concernent les consommateurs.

Alors qu'en 2006 le pourcentage de répondants qui disaient que le gouvernement du Canada ne prenait pas sa responsabilité au sérieux était plus élevé que le pourcentage de ceux qui disaient qu'il la prenait en fait au sérieux — 20 % comparativement à 14 %, et 62 % qui demeuraient en terrain neutre et répondaient « un peu au sérieux » —, cette tendance s'est inversée au fil du temps. Les derniers résultats démontrent en effet que les Canadiens sont deux fois plus nombreux à penser que le gouvernement prend sa

responsabilité au sérieux (22 %) plutôt que pas au sérieux (11 %). Le pourcentage de répondants qui demeurent en terrain neutre et répondent « un peu au sérieux » est égal au pourcentage obtenu en 2006 (62 %), mais en baisse par rapport au pourcentage obtenu lors de l'étude précédente en 2009, quand il était de 69 %.



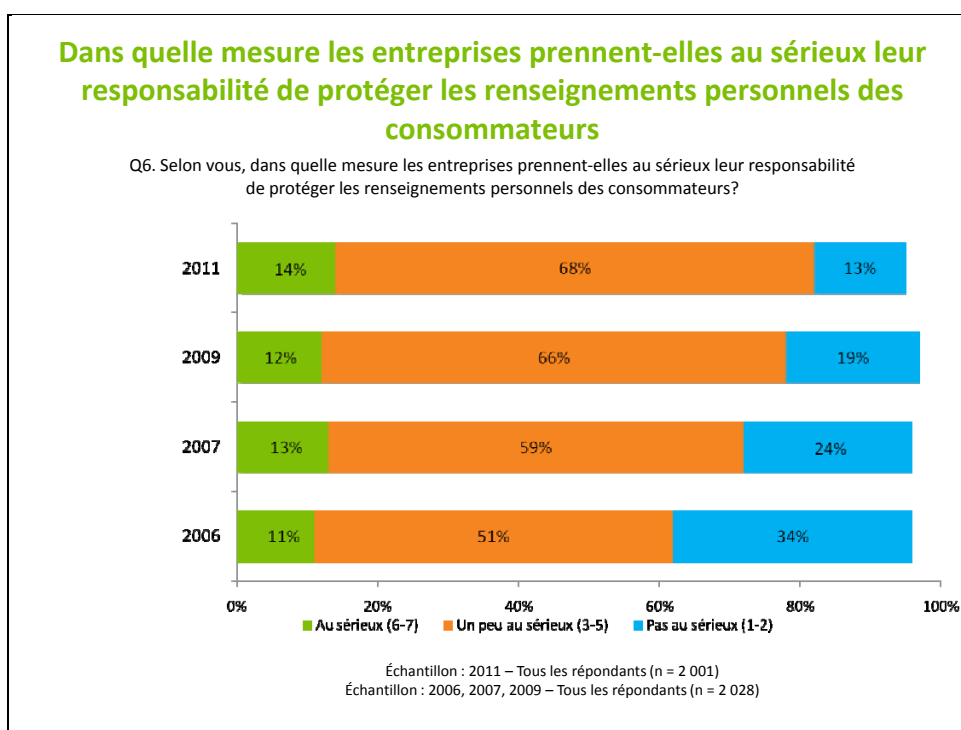
Différences démographiques à signaler :

- Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de croire que le gouvernement ne prend pas cet enjeu au sérieux (13 % comparativement à 10 % des femmes).
- Les Canadiens plus âgés, soit les 55 ans et plus, sont également plus susceptibles que les autres d'être de cet avis (15 %, comparativement à 10 % des 35 à 54 ans et à 9 % des plus jeunes). Par ailleurs, les Canadiens de 35 à 54 ans sont les plus susceptibles de croire que le contraire est vrai. En effet, le quart d'entre eux (26 %) indiquent que le gouvernement prend cette responsabilité au sérieux (comparativement à 22 % des répondants de la cohorte la plus jeune et à 17 % des répondants de la cohorte la plus âgée).

Bien que seul un pourcentage relativement faible de Canadiens indiquent que les entreprises prennent au sérieux leur responsabilité de protéger les renseignements

personnels des consommateurs, le pourcentage de répondants qui pensent qu’elles ne la prennent pas au sérieux diminue depuis 2006, et ils ont maintenant de plus en plus tendance à croire qu’elles la prennent un peu au sérieux. En fait, pour la première fois depuis le début de l’étude de suivi, le nombre de répondants qui pensent que les entreprises prennent cette responsabilité au sérieux est égal au nombre de ceux qui pensent que ce n’est pas le cas. Historiquement, les opinions plutôt négatives étaient plus nombreuses que les opinions plutôt optimistes.

À peine 14 % des répondants (soit un pourcentage statistiquement inchangé par rapport au 12 % enregistré en 2009) pensent que les entreprises prennent au sérieux leur responsabilité de protéger les renseignements personnels des consommateurs, tandis que 13 % d’entre eux croient que ce n’est pas le cas. Les autres répondants (68 %) croient que les entreprises prennent cette tâche un peu au sérieux.



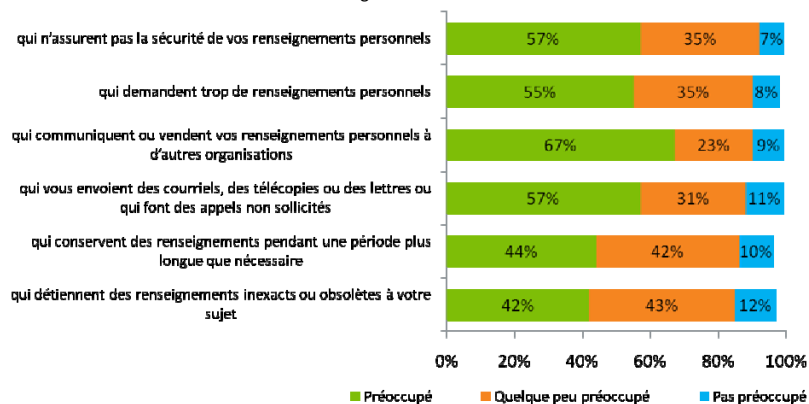
Différences démographiques à signaler :

- Là encore, les hommes sont plus susceptibles que les femmes de croire que les entreprises ne prennent pas cet enjeu au sérieux (15 % comparativement à 11 % des femmes).
- Les Canadiens plus jeunes (34 ans et moins) sont moins susceptibles que les autres de déclarer qu'elles ne prennent pas cette responsabilité au sérieux (7 %, comparativement à 16 % des 35 à 54 ans et à 15 % des répondants plus âgés).
- Ce groupe plus jeune n'a pas davantage tendance à croire que le contraire est vrai, mais plutôt à indiquer que les entreprises prennent « un peu » au sérieux leurs obligations de protéger les renseignements personnels.

Pour ce qui est des préoccupations précises des Canadiens concernant la conservation de leurs renseignements personnels par les entreprises, les répondants sont surtout préoccupés par les entreprises qui vendent leurs renseignements personnels à des tiers (67 % des répondants en sont préoccupés). La sécurité générale des renseignements personnels (57 %), la possibilité de recevoir des communications non sollicitées (57 %) et les organisations qui demandent trop de renseignements personnels (55 %) sont également des enjeux qui préoccupent la majorité des répondants, alors qu'ils sont légèrement moins nombreux à être préoccupés par les entreprises qui conservent des renseignements pendant une période plus longue que nécessaire (44 %) ou qui détiennent des renseignements inexacts ou qui ne sont plus à jour (42 %). Pour chacun de ces enjeux, à peine environ un répondant sur dix dit ne pas être préoccupé à ce sujet.

Préoccupations concernant la conservation de renseignements personnels par les entreprises

Q25. Maintenant, je vais vous lire une liste de préoccupations que les gens peuvent avoir concernant la conservation de leurs renseignements personnels par les entreprises. Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où 1 signifie que vous n'êtes aucunement préoccupé par le fait que les entreprises conservent ces renseignements, 7 que vous êtes extrêmement préoccupé et 4 que vous êtes quelque peu préoccupé à cet égard. Qu'en est-il des organisations...



Échantillon : 2011 – Tous les répondants (n = 2 001)

Différences démographiques à souligner :

À propos des organisations « *qui communiquent ou vendent vos renseignements personnels à d'autres organisations* » :

- Les résidents de la Colombie-Britannique (71 %) et de l'Ontario (69 %) sont les plus préoccupés à ce sujet, alors que ceux du Québec sont les moins préoccupés (60 %).
- Les répondants dont le revenu est de 80 000 \$ ou plus sont plus susceptibles d'être préoccupés (69 %), comparativement aux répondants qui gagnent 40 000 \$ ou moins (61%) et à ceux qui ont un revenu moyen (65 %).

À propos des organisations « *qui demandent trop de renseignements personnels* » :

- Les résidents des provinces de l'Atlantique (63 %), de la Colombie-Britannique (60 %) et de l'Ontario (57 %) sont les plus préoccupés à ce sujet, tandis que ceux des Prairies sont les moins préoccupés (48 %).
- Les répondants qui ont fait des études collégiales (60 %) sont plus susceptibles d'être préoccupés à ce sujet, comparativement aux autres répondants (52 % à 54 %).

À propos des organisations « *qui détiennent des renseignements inexacts ou obsolètes à votre sujet* » :

- Les résidents des provinces de l'Atlantique (51 %) et du Québec (45 %) sont les plus préoccupés à ce sujet, alors que ceux des provinces des Prairies sont les moins préoccupés (37 %).
- Les aînés (46 %), soit les Canadiens de 55 ans et plus, ont davantage tendance à être préoccupés à ce sujet que ceux de la cohorte la plus jeune (36 %), soit les moins de 35 ans, alors que 43 % des répondants âgés de 35 à 54 ans sont préoccupés.
- Les répondants qui ont fait des études collégiales (49 %) sont ici encore plus nombreux à avoir des préoccupations à ce sujet, comparativement à de 41 % à 43 % des autres répondants.

À propos des organisations « *qui vous envoient des courriels, des télécopies ou des lettres ou qui font des appels non sollicités* » :

- Les résidents de la Colombie-Britannique (63 %) sont les plus préoccupés à ce sujet, tandis que ceux du Québec sont les moins préoccupés (52 %).
- Les répondants dont le revenu est de 80 000 \$ ou plus ont davantage tendance à être préoccupés à ce sujet (59 %), comparativement aux répondants qui gagnent 40 000 \$ ou moins (52 %) et à ceux qui ont un revenu moyen (55 %).

À propos des organisations « *qui conservent des renseignements pendant une période plus longue que nécessaire* » :

- Les Canadiens de 35 à 54 ans (47 %) et les plus de 54 ans (45 %) sont les plus préoccupés à ce sujet, alors que les moins de 35 ans sont les moins préoccupés (38 %).
- Là encore, les Canadiens qui ont fait des études collégiales (49 %) sont plus susceptibles d’avoir des préoccupations à ce sujet, tout comme ceux qui ont fait des études universitaires (également 49 %), comparativement aux autres répondants (41 % à 43 %).

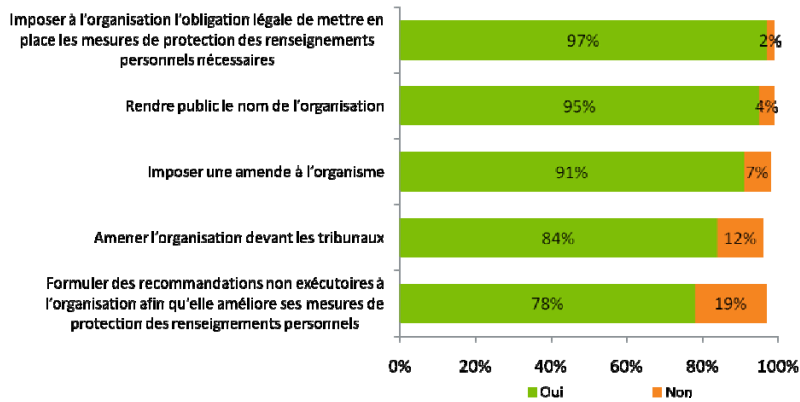
Selon la vaste majorité des Canadiens, si une organisation viole une loi sur la protection des renseignements personnels, les organismes gouvernementaux qui veillent à l’application de ces lois au Canada devraient prendre des mesures.

Imposer à l’organisation en faute l’obligation légale de mettre en place les mesures de protection des renseignements personnels nécessaires est la mesure que les répondants réclament le plus souvent, et presque tous (97 %) croient qu’il faut le faire. À l’autre extrémité, formuler des recommandations non exécutoires à l’organisation afin qu’elle améliore ses mesures de protection des renseignements personnels est la mesure la moins populaire parmi celles à l’étude, bien que 78 % des Canadiens pensent tout de même qu’il faudrait le faire.

En outre, la très grande majorité des répondants est d’avis qu’il serait indiqué de rendre le nom de l’organisation public (95 %), d’imposer une amende à l’organisation (91 %) ou d’amener l’organisation devant les tribunaux (84 %).

Organisations qui violent les lois du Canada sur la protection des renseignements personnels : mesures

Q8. Si une organisation viole une loi sur la protection des renseignements personnels, quelles mesures les organismes gouvernementaux qui veillent à l'application de ces lois au Canada devraient-ils prendre?



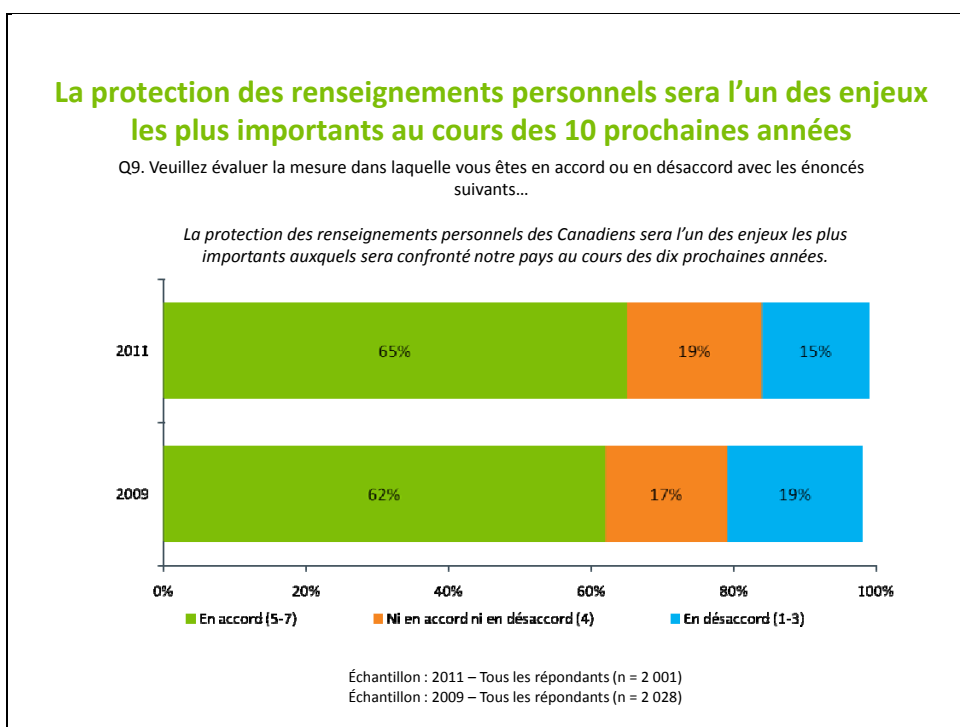
Échantillon : 2011 – Tous les répondants (n = 2 001)

Différences démographiques à signaler :

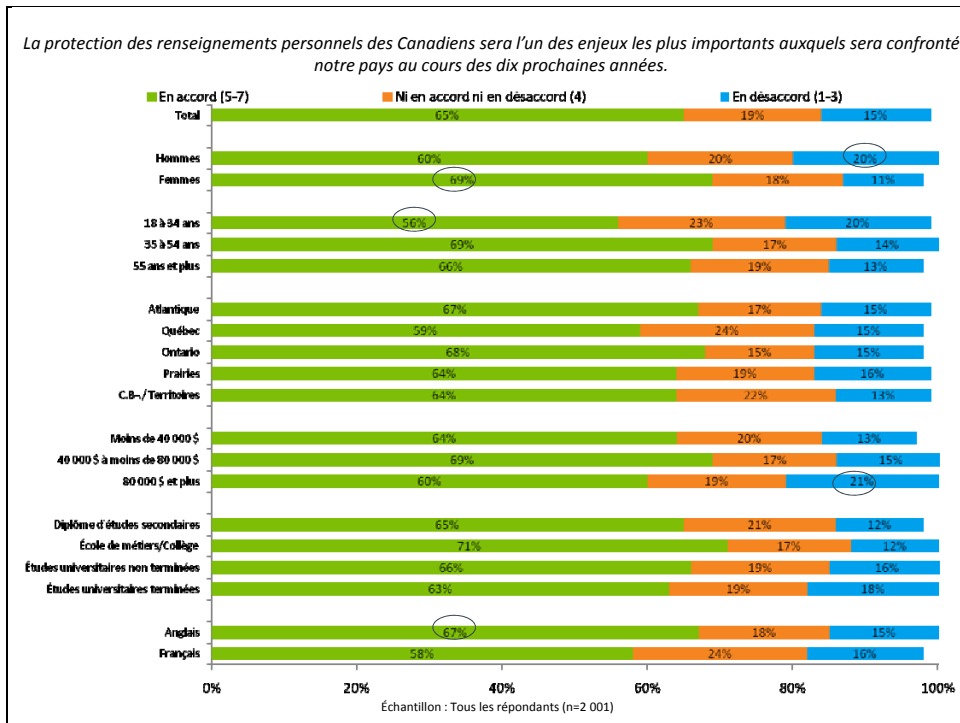
- Amener l'organisation devant les tribunaux est une mesure qui est le plus souvent appuyée par les hommes (88 %, comparativement à 81 % des femmes), les répondants du Québec et des provinces de l'Atlantique (88 %) et les 18 à 34 ans (87 %, comparativement à 83 % des Canadiens plus âgés).
- Formuler des recommandations non exécutoires est une mesure plus populaire chez les femmes (81 %, comparativement à 75 % des hommes), les Québécois (86 %) et les 18 à 34 ans (85 %, comparativement à 75 % des Canadiens plus âgés).
- Dans les provinces de l'Atlantique, tous les répondants croient que le gouvernement devrait imposer à l'organisation l'obligation légale de mettre en place des mesures de protection des renseignements personnels.
- Imposer une amende à l'organisation est une mesure que les hommes (92 %) appuient plus que les femmes (89 %).

Certaines attitudes sous-jacentes concernant la protection de la vie privée peignent un portrait intéressant de l’opinion des Canadiens à l’égard des enjeux qu’elle soulève, ce qui laisse supposer que la protection de la vie privée est un enjeu important, mais sur lequel les Canadiens n’ont peut-être pas le contrôle.

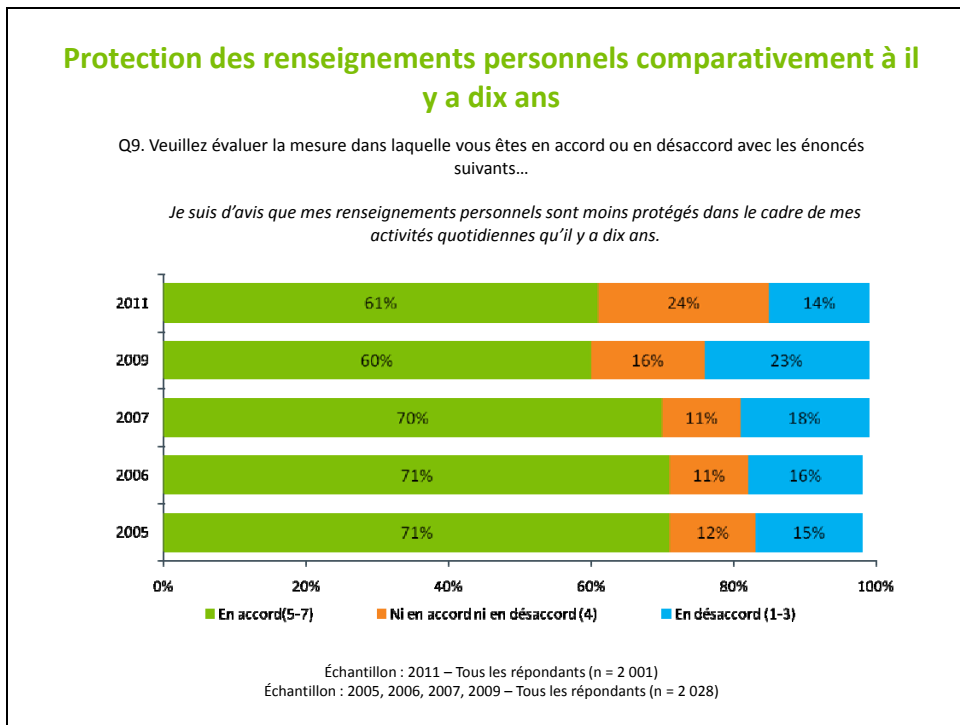
Près des deux tiers des Canadiens (65 %) s’entendent sur le fait que la protection des renseignements personnels des Canadiens sera l’un des enjeux les plus importants auxquels le pays sera confronté au cours des dix prochaines années, ce qui représente une hausse de 3 % par rapport à 2009. Un Canadien sur cinq (19 %) n’est ni en accord ni en désaccord avec cet énoncé, alors que 15 % des Canadiens sont en désaccord (soit une baisse par rapport au 19 % obtenu en 2009).



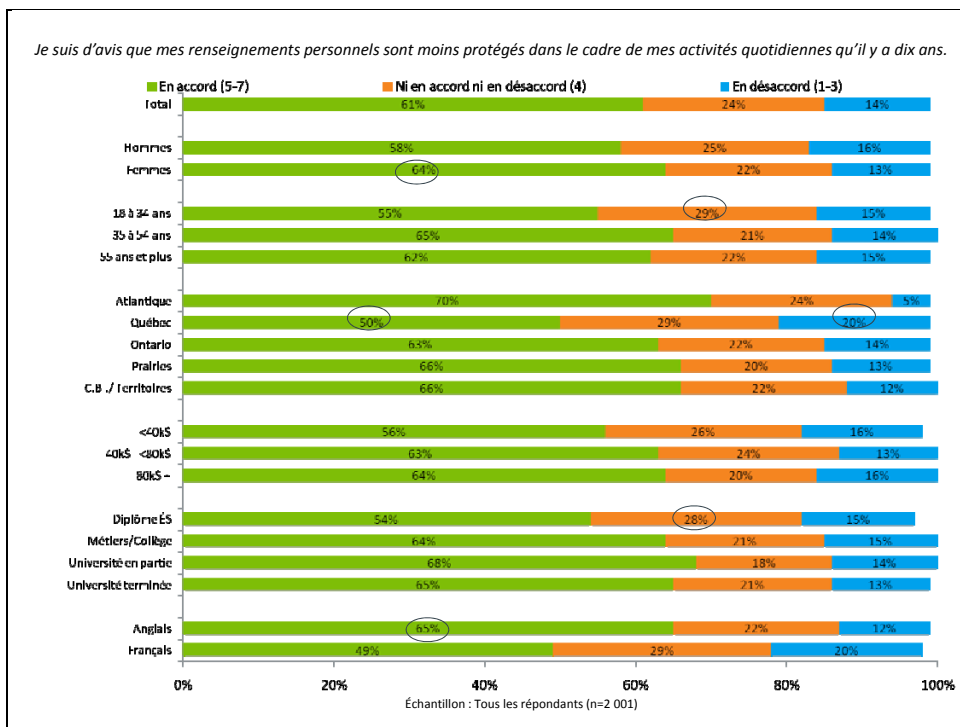
Les différences démographiques sont encerclées dans le graphique qui suit :



Six Canadiens sur dix sont d’avis que leurs renseignements personnels sont moins protégés dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu’il y a dix ans. Il est intéressant de noter que ce pourcentage est pratiquement inchangé par rapport à 2009 (60 %), après s’être accru de 10 points de 2005 à 2007. Par contre, tandis que près du quart des répondants (23 %) étaient en désaccord avec cet énoncé en 2009, ce pourcentage a glissé de neuf points pour s’établir à 14 % cette année. En revanche, en 2009, 16 % des répondants n’étaient ni en accord ni en désaccord; ce pourcentage a augmenté de huit points pour atteindre 24 % en 2011.



Les différences démographiques sont encerclées dans le graphique qui suit :

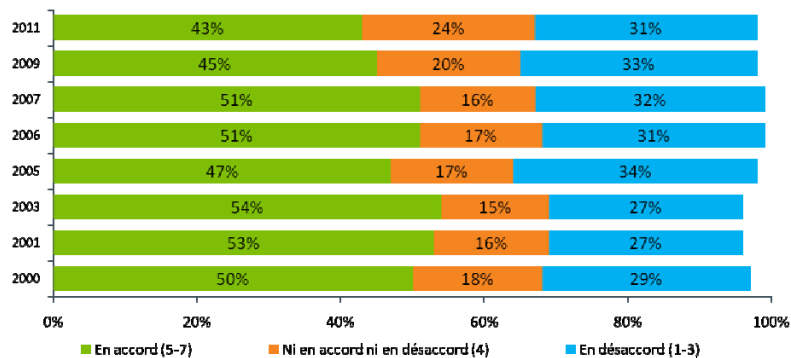


La plupart des Canadiens pensent ne pas avoir suffisamment de renseignements à leur disposition pour savoir comment les nouvelles technologies peuvent affecter la protection de leur vie privée : alors que 43 % d’entre eux affirment qu’ils disposent de suffisamment de renseignements à cet égard, trois répondants sur dix (31 %) indiquent qu’ils n’ont pas l’impression que c’est le cas, et le quart d’entre eux (24 %) ne sont ni en accord ni en désaccord avec la prémisse de départ. Ces résultats sont pratiquement inchangés par rapport à 2009.

Connaissance des nouvelles technologies qui peuvent affecter la protection de la vie privée

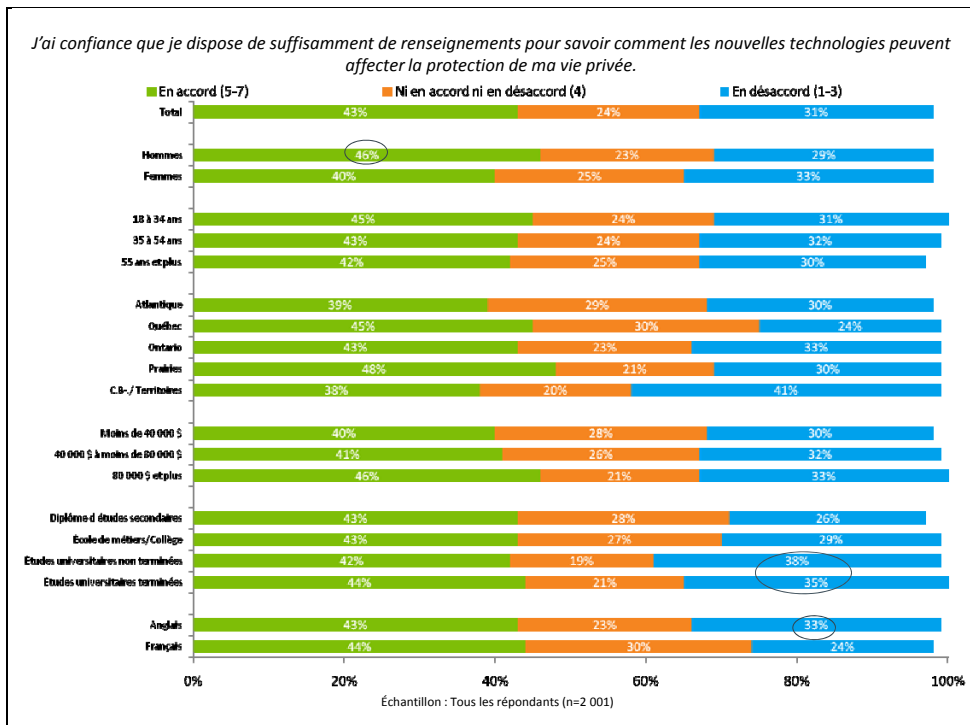
Q9. Veuillez évaluer la mesure dans laquelle vous êtes en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants...

J'ai confiance que je dispose de suffisamment de renseignements pour savoir comment les nouvelles technologies peuvent affecter la protection de ma vie privée.



Échantillon : 2011 – Tous les répondants (n = 2 001)
Échantillon : 2000-2009 – Tous les répondants (n = 2 028)

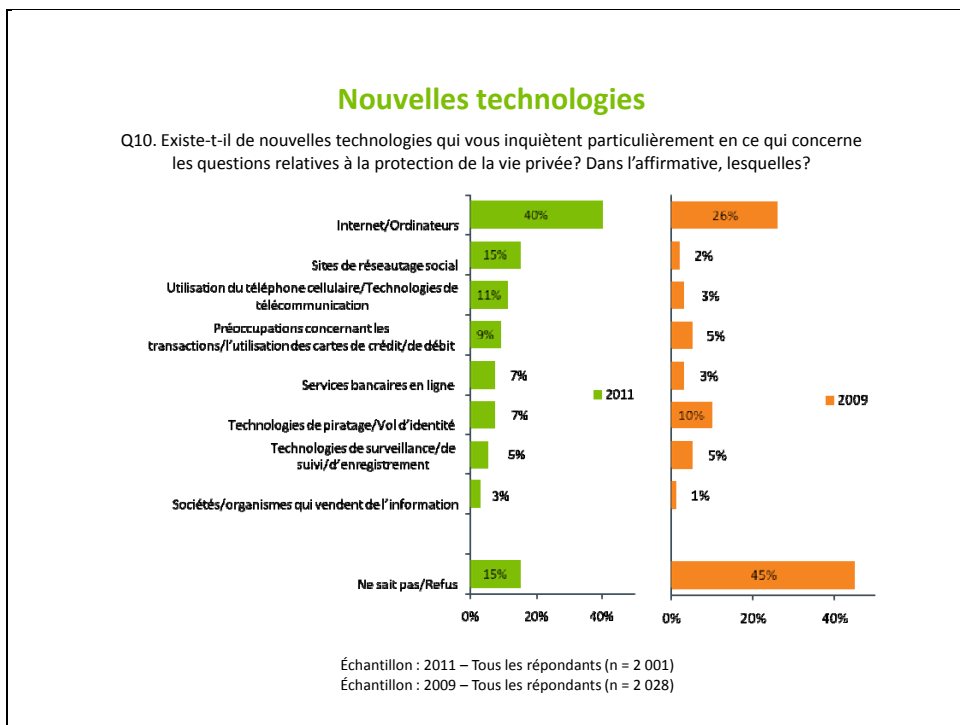
Les différences démographiques sont encerclées dans le graphique qui suit :



Protection de la vie privée et nouvelles technologies

Lorsque les Canadiens doivent indiquer de façon spontanée quelles technologies les inquiètent en ce qui concerne la protection de leur vie privée, beaucoup plus de répondants qu'en 2009 donnent au moins un exemple.

Quatre répondants sur dix mentionnent des inquiétudes générales en ce qui concerne Internet ou les ordinateurs (comparativement à 26 % en 2009), tandis que 15 % d'entre eux parlent précisément des sites Web de réseautage social — un élément presque absent du paysage en 2009 (2 %). En comparant les résultats avec ceux du dernier sondage, d'autres changements sont dignes de mention : les inquiétudes quant au téléphone cellulaire et aux autres technologies de télécommunication sont en hausse (11 % des répondants les mentionnent cette année, comparativement à 3 % en 2009), tout comme les enjeux relatifs aux cartes de crédit ou de débit (9 %, en hausse comparativement à 5 % en 2009) et aux services bancaires en ligne (7 %, en hausse comparativement à 3 % en 2009).



Une différence démographique à signaler :

- Les Canadiens plus jeunes (18 à 34 ans) sont moins susceptibles d'avoir quelque inquiétude que ce soit l'égard des technologies : le tiers des répondants de ce groupe (33 %) ne mentionnent aucune inquiétude, alors que c'est le cas du quart des répondants de 35 à 54 ans et d'un répondant sur cinq (20 %) parmi les 55 ans et plus.

Beaucoup de Canadiens utilisent des appareils mobiles – avec ou sans mesure de protection de la vie privée

Certains comportements relatifs à l'utilisation de téléphones cellulaires ont été examinés avec les participants du sondage afin d'en apprendre plus sur la façon dont les utilisateurs gèrent les risques d'atteinte à la vie privée qu'engendre cette technologie. En ce qui concerne les différences démographiques, l'âge est la variable la plus significative pour tous ces comportements. Ce point sera développé séparément à la fin de la présente section, tandis que les autres différences démographiques à signaler sont intégrées tout au long de la section.

Les appareils mobiles sont largement utilisés – les trois quarts des Canadiens (74 %) en ont au moins un, que ce soit un téléphone cellulaire, un téléphone intelligent, une tablette ou autre chose.

Différences démographiques à souligner :

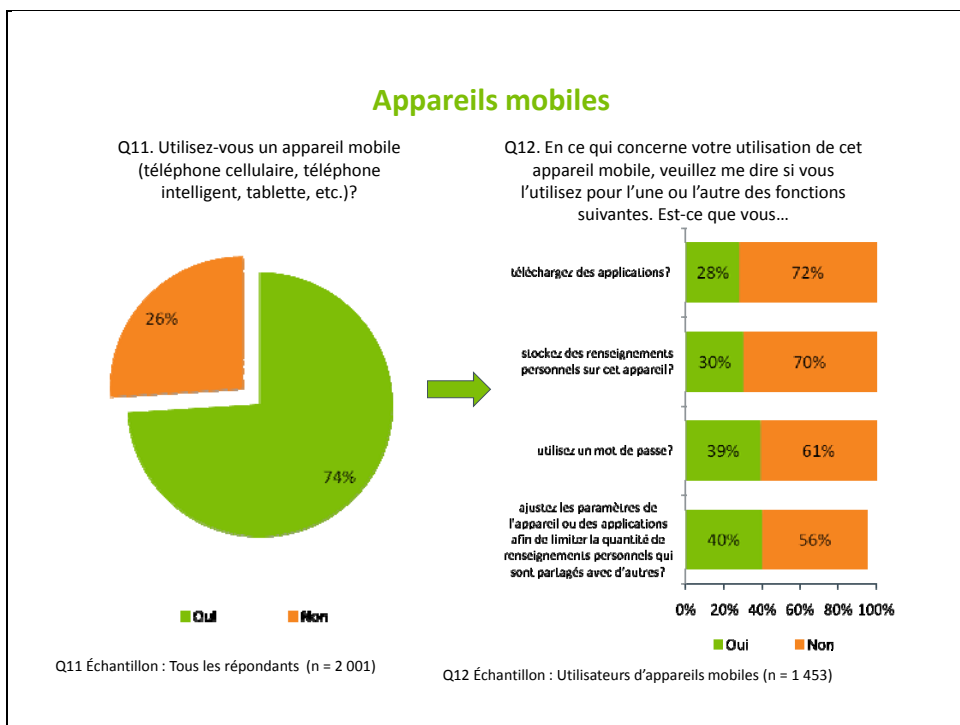
- L'utilisation d'appareils mobiles est en corrélation avec le revenu : alors que 88 % des répondants dont le revenu du ménage est de 80 000 \$ ou plus en utilisent un, c'est le cas de 55 % des répondants dont le revenu est de 40 000 \$ ou moins et de 74 % de ceux qui gagnent de 40 000 \$ à 80 000 \$.
- Les Albertains sont les plus nombreux à utiliser un appareil mobile (85 %), tandis que les Québécois sont les moins nombreux (63 %) à en utiliser un.

Trois répondants sur dix disent qu'ils stockent des renseignements personnels sur leurs appareils mobiles et la même proportion de répondants téléchargent des applications – souvent appelées « apps » – sur leurs appareils. Moins de la moitié des répondants indiquent qu'ils ajustent les paramètres de leur appareil afin de limiter la quantité de renseignements personnels qu'ils partagent avec les autres ou qu'ils utilisent un mot de passe pour verrouiller leur appareil.

Il est toutefois encourageant de constater que les répondants qui stockent des renseignements personnels sur leur appareil ou qui téléchargent des applications sont plus nombreux que les autres à prendre l’une ou l’autre de ces mesures pour protéger leur vie privée.

Dans l’ensemble, une minorité de répondants (40 %) affirment qu’ils ajustent les paramètres de leur appareil afin de limiter la quantité de renseignements personnels qu’ils partagent avec les autres. Il y a encore une fois matière à se réjouir : parmi ceux qui stockent des renseignements personnels sur leur appareil, 52 % des répondants affirment qu’ils ajustent leurs paramètres, alors que seuls 35 % des répondants qui ne stockent pas de renseignements personnels disent les ajuster. En outre, parmi ceux qui téléchargent des applications, la majorité des répondants (66 %) indiquent qu’ils ajustent les paramètres pour le partage de renseignements. En comparaison, 31 % des répondants qui ne téléchargent pas d’applications ajustent ces paramètres.

Là encore, une minorité de répondants (39 %) disent qu’ils utilisent un mot de passe pour verrouiller leur appareil. Cependant, parmi ceux qui stockent des renseignements personnels, ce pourcentage est plus élevé (52 %, comparativement à 33 % pour les autres). Ce pourcentage est également plus élevé chez ceux qui téléchargent des applications (68 %, comparativement à seulement 27 % des autres).



Différences démographiques à signaler :

Pour ce qui est de *stocker des renseignements personnels sur leur appareil mobile* :

- Ce comportement prévaut davantage en Colombie-Britannique (37 %) et en Ontario (36 %), et moins dans les provinces de l'Atlantique (17 %) et au Québec (18 %).
- Les Canadiens qui gagnent un revenu plus élevé (37 %) et ceux qui possèdent un diplôme universitaire (34 %) sont les plus susceptibles de le faire.
- Les hommes (35 %) ont plus tendance que les femmes (24 %) à le faire.

Pour ce qui est d'*utiliser un mot de passe sur leur appareil mobile* :

- Les Canadiens qui gagnent un revenu plus élevé (47 %) et ceux qui possèdent un diplôme universitaire (42 %) sont les plus nombreux à le faire.
- Les hommes (42 %) ont plus tendance que les femmes (35 %) à le faire.

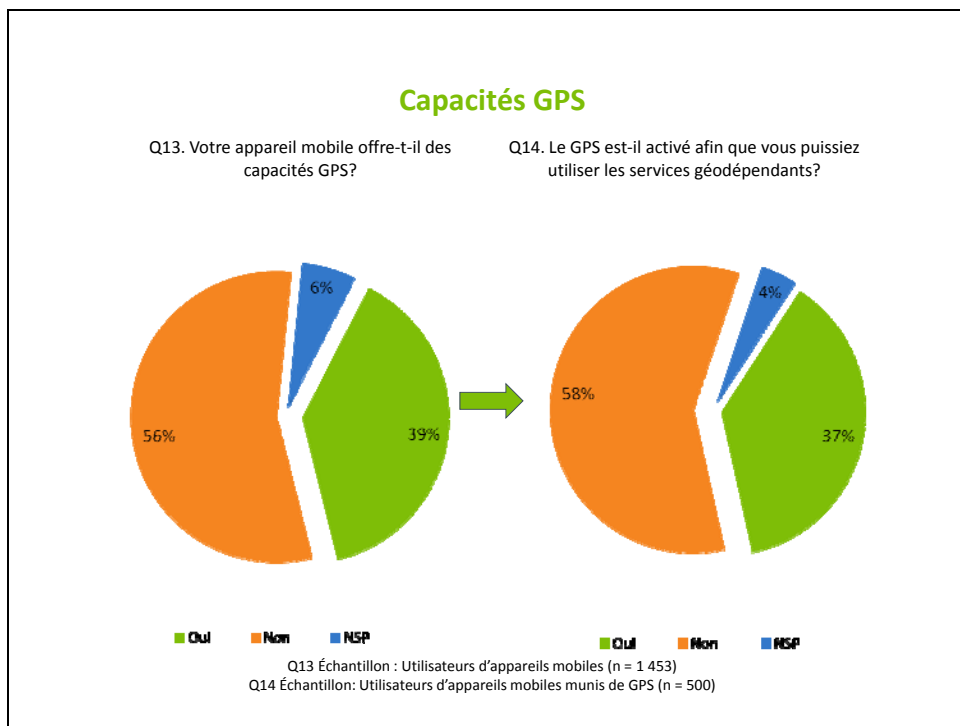
Pour ce qui est de *télécharger des applications destinées aux appareils mobiles* :

- Ce comportement prévaut davantage dans les Prairies (33 %), en Ontario (32 %) et en Colombie-Britannique (29 %), et moins dans les provinces de l'Atlantique (18 %) et au Québec (17 %).
- Les Canadiens qui gagnent un revenu plus élevé (38 %) et ceux qui possèdent un diplôme universitaire (31 %) sont les plus susceptibles de le faire.
- Les hommes (35 %) ont plus tendance que les femmes (21 %) à le faire.

Pour ce qui est d'*ajuster les paramètres de leurs appareils mobiles afin de limiter la quantité de renseignements personnels partagés* :

- Ce comportement prévaut davantage dans les Prairies (42 %) et en Ontario (44 %) et moins dans les provinces de l'Atlantique (26 %) et au Québec (36 %).
- Les Canadiens qui gagnent un revenu plus élevé (46 %), ceux qui ont fait certaines études universitaires (43 %) et ceux qui possèdent un diplôme universitaire (41 %) sont les plus susceptibles de le faire.

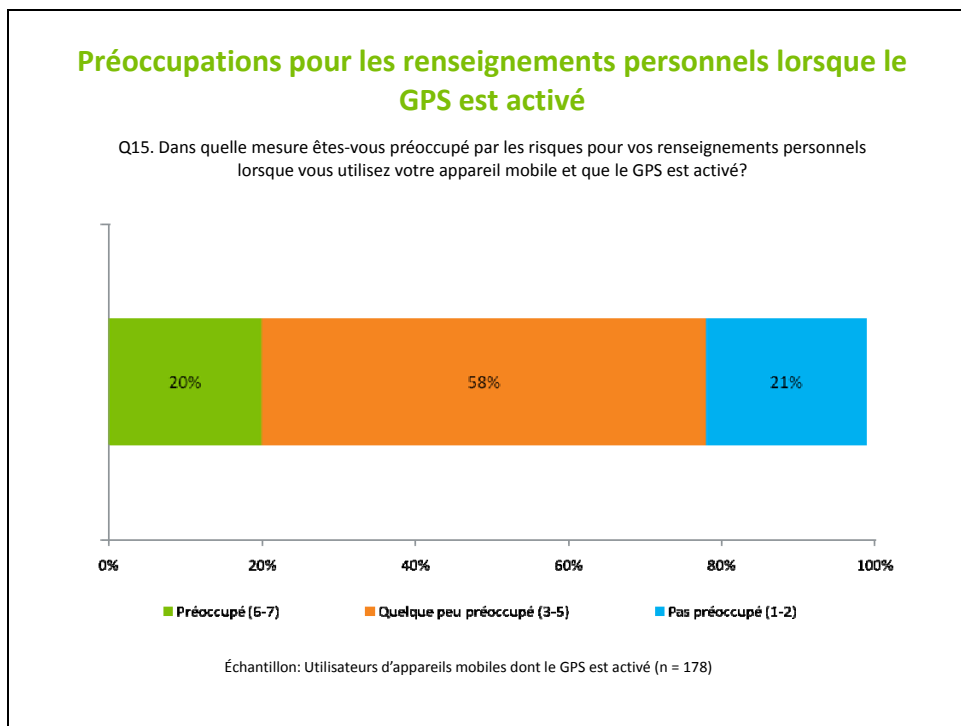
Parmi les utilisateurs d'appareils mobiles, quatre répondants sur dix (39 %) possèdent un appareil qui offre des capacités GPS. La majorité de ces répondants (58 %) n'ont pas activé le GPS sur leur appareil.



Différences démographiques à signaler :

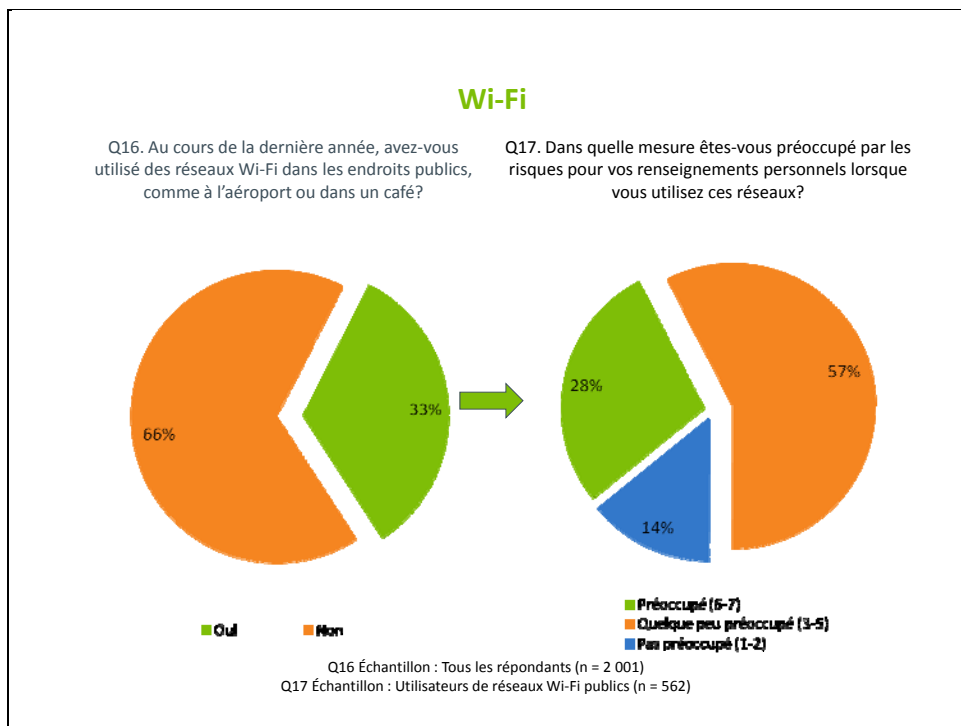
- Les répondants des Prairies (48 %), de la Colombie-Britannique (42 %) et de l'Ontario (41 %) sont les plus nombreux à posséder un appareil qui offre des capacités GPS, tandis que ceux du Québec (27 %) et des provinces de l'Atlantique (30 %) sont les moins nombreux à posséder un tel appareil.
- Les Canadiens qui gagnent un revenu plus élevé (55 %) sont beaucoup plus susceptibles que les autres (30 %) d'avoir un appareil mobile doté d'un GPS.
- Aucune différence démographique significative ne ressort concernant l'activation des fonctions GPS.
- Là encore, les hommes (47 %) possèdent plus souvent que les femmes (32 %) un appareil mobile qui offre des capacités GPS.

Les Canadiens sont divisés lorsqu'ils doivent dire s'ils sont préoccupés par les risques pour leurs renseignements personnels que peut poser l'activation des fonctions GPS sur un appareil mobile. Parmi ceux qui possèdent des appareils mobiles offrant des capacités GPS, un répondant sur cinq (20 %) indique qu'il est préoccupé au sujet des risques pour ses renseignements personnels lorsqu'il utilise son appareil mobile avec GPS, mais en revanche, un répondant sur cinq (21 %) affirme qu'il n'est pas préoccupé. La majorité des répondants (58 %) sont quelque peu préoccupés.



Les Canadiens sont plutôt préoccupés par l'utilisation de réseaux Wi-Fi publics

Un Canadien sur trois (33 %) indique qu'il a utilisé un réseau Wi-Fi public au cours de la dernière année. Parmi les répondants qui ont utilisé un réseau Wi-Fi dans des endroits publics, le pourcentage de ceux qui sont préoccupés par les risques pour leurs renseignements personnels lorsqu'ils utilisent de tels réseaux (28 %) est deux fois plus élevé que le pourcentage de ceux qui ne sont pas préoccupés (14 %). Par contre, la majorité des répondants (57 %) se situent quelque part entre ces deux pôles et sont seulement un peu préoccupés.



Différences démographiques à signaler :

- Encore une fois, les hommes (38 %) sont plus nombreux que les femmes (29 %) à avoir utilisé un réseau Wi-Fi public.
- Les Québécois (22 %) sont de loin les moins susceptibles d’avoir utilisé un réseau Wi-Fi public.
- Les Canadiens qui gagnent un revenu plus élevé (47 %), ceux qui ont fait des études universitaires en partie (38 %) et ceux qui possèdent un diplôme universitaire (40 %) sont plus susceptibles d’avoir utilisé un réseau Wi-Fi public.

Les Canadiens sont plutôt préoccupés par la possibilité que leurs renseignements personnels accessibles en ligne tombent entre de mauvaises mains.

Les répondants sont plutôt préoccupés par la protection de leurs renseignements personnels en ligne, et ce, à plusieurs chapitres.

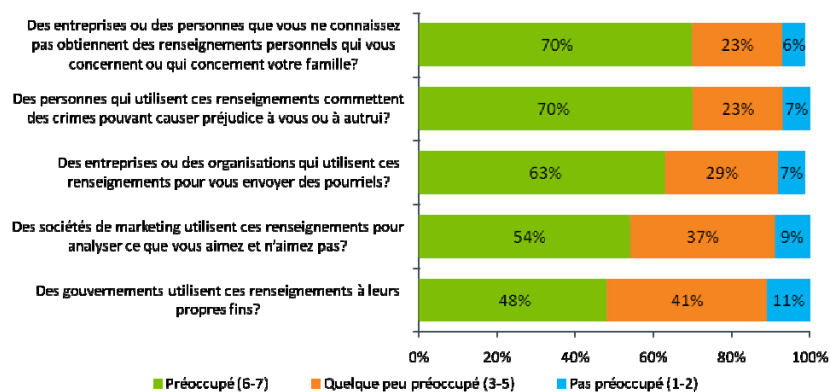
Sept répondants sur dix se disent préoccupés par la possibilité que des entreprises ou des personnes qu’ils ne connaissent pas obtiennent des renseignements personnels qui les concernent ou qui concernent leur famille. Le même pourcentage de répondants sont préoccupés par la possibilité que des personnes qui utilisent à leur tour ces renseignements commettent des crimes pouvant leur causer préjudice ou causer préjudice à autrui. Les répondants sont un peu moins nombreux à faire part de

préoccupations en ce qui concerne la possibilité que des entreprises ou des organisations utilisent ces renseignements pour leur envoyer des pourriels (63 %) ou que des sociétés de marketing utilisent les données pour analyser ce qu'ils aiment ou ce qu'ils n'aiment pas (54 %). Un peu moins de la moitié des répondants (48 %) sont préoccupés par la possibilité que des gouvernements utilisent leurs renseignements personnels en ligne à leurs propres fins.

Cependant, pour toutes les mesures, à peine quelques répondants (de 6 % à 11 %) disent ne pas être préoccupés par les risques associés aux renseignements personnels accessibles en ligne, tandis que nombre d'entre eux disent qu'ils en sont modérément préoccupés. À peine 38 répondants (ou 2 %) ne sont pas préoccupés par l'un ou l'autre de ces enjeux, et ces répondants sont aussi susceptibles d'être des hommes que des femmes et d'appartenir à l'un ou l'autre des groupes d'âge.

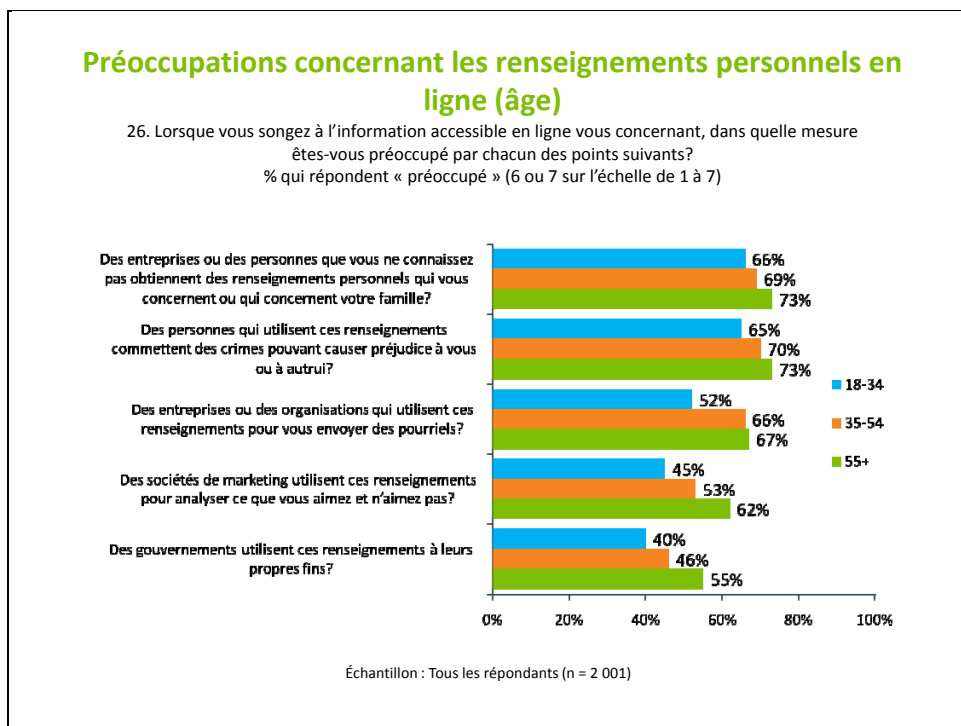
Préoccupations concernant les renseignements personnels en ligne

Q26. Lorsque vous songez à l'information accessible en ligne vous concernant, dans quelle mesure êtes-vous préoccupé par chacun des points suivants?



Échantillon : Tous les répondants (n = 2 001)

Tel qu’il appert du graphique ci-dessous, les Canadiens plus jeunes sont généralement moins préoccupés que les Canadiens plus âgés par l’un ou l’autre de ces enjeux éventuels.



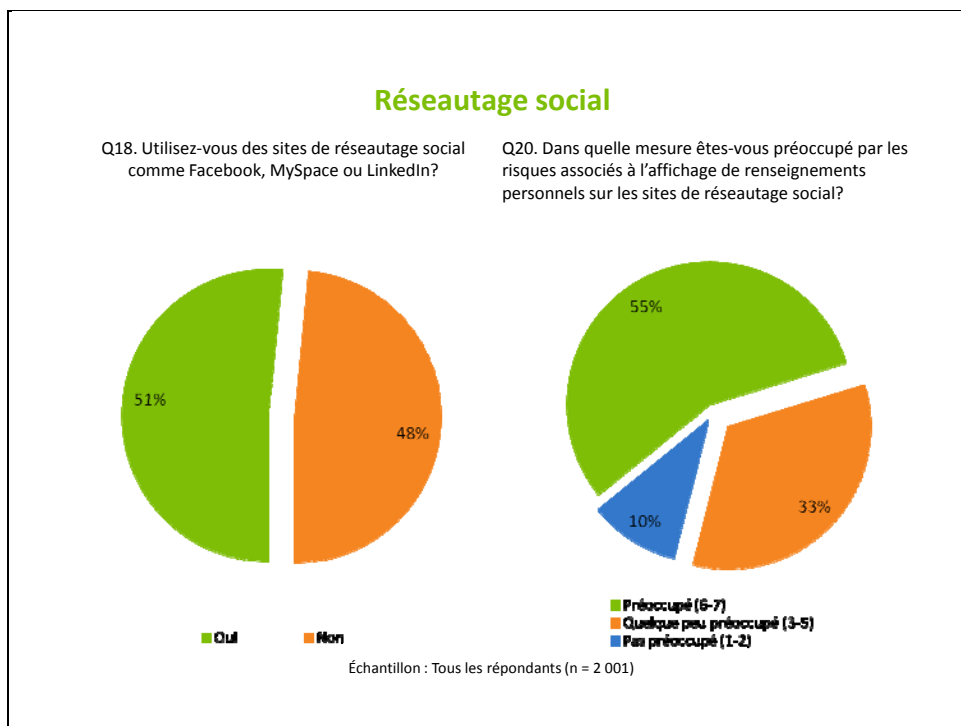
Les sites de réseautage social soulèvent des préoccupations quant à la protection de la vie privée.

La moitié des Canadiens (51 %) disent utiliser des sites de réseautage social comme Facebook, MySpace ou LinkedIn.

Différences démographiques à signaler :

- Contrairement à ce qui a été constaté précédemment concernant les autres nouvelles technologies, les femmes (55 %) affirment plus souvent que les hommes (47 %) qu’elles utilisent un site de réseautage social.
- Les Québécois sont de loin les moins susceptibles d’utiliser des sites de réseautage social (44 %, comparativement à de 53 % à 57 % dans les autres provinces).
- Les Canadiens qui gagnent un revenu plus élevé (57 %) sont les plus nombreux à être abonnés à de tels sites.
- Les répondants qui ont terminé leurs études secondaires ou non sont les moins susceptibles (32 %) d’utiliser des sites de réseautage social.

Tous les répondants, qu'ils utilisent ou non des sites de réseautage social, devaient évaluer leur niveau de préoccupation quant aux risques potentiels associés à l'affichage de renseignements personnels sur ces sites. Dans l'ensemble, plus de la moitié des Canadiens (55 %) disent qu'ils se sentent préoccupés, alors que seul un répondant sur dix (10 %) dit qu'il n'est pas préoccupé et que le tiers des répondants (33 %) se disent quelque peu préoccupés. Parmi ceux qui utilisent un ou plusieurs de ces sites, les préoccupations quant aux risques d'atteinte à la vie privée sont moins élevées (45 %, comparativement à 66 % pour ceux qui ne les utilisent pas), ce qui laisse supposer que ceux qui sont plus préoccupés par la protection de la vie privée en ligne sont peut-être plus réticents que les autres à adhérer à des sites de réseautage social.

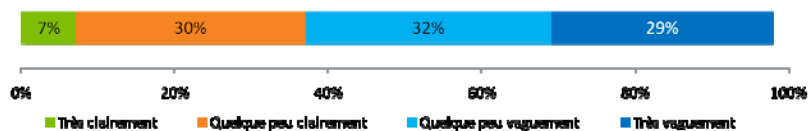


Les répondants qui utilisent des sites de réseautage social devaient répondre à d'autres questions sur la protection de la vie privée. À peine 7 % d'entre eux croient que les sites de réseautage social qu'ils utilisent leur expliquent très clairement ce qu'ils feront avec leurs renseignements personnels. Par ailleurs, trois répondants sur dix affirment que le tout leur est expliqué quelque peu clairement, alors qu'une majorité de répondants disent que les explications sont vagues, que ce soit quelque peu vagues (32 %) ou très vagues (29 %).

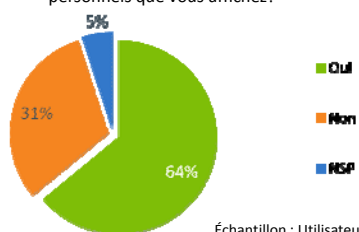
Néanmoins, la majorité des abonnés à des sites de réseautage social (64 %) sont d'avis que les sites leur fournissent les options ou les paramètres dont ils ont besoin pour protéger la confidentialité des renseignements personnels qu'ils affichent, et de fait, la plupart d'entre eux (80 %) disent qu'ils ont modifié les paramètres par défaut afin d'accroître la protection de leurs renseignements personnels.

Risques du réseautage social pour la protection des renseignements personnels

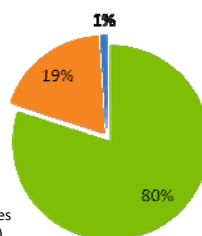
Q21. Croyez-vous que les sites de réseautage social que vous utilisez expliquent clairement ce qu'ils feront avec les renseignements personnels que vous leur fournissez?



Q22. Êtes-vous d'avis que les sites de réseautage social que vous utilisez vous fournissent les options et les paramètres dont vous avez besoin pour protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous affichez?



Q23. Avez-vous modifié les paramètres par défaut de vos outils de réseautage social afin d'accroître la protection des renseignements personnels?



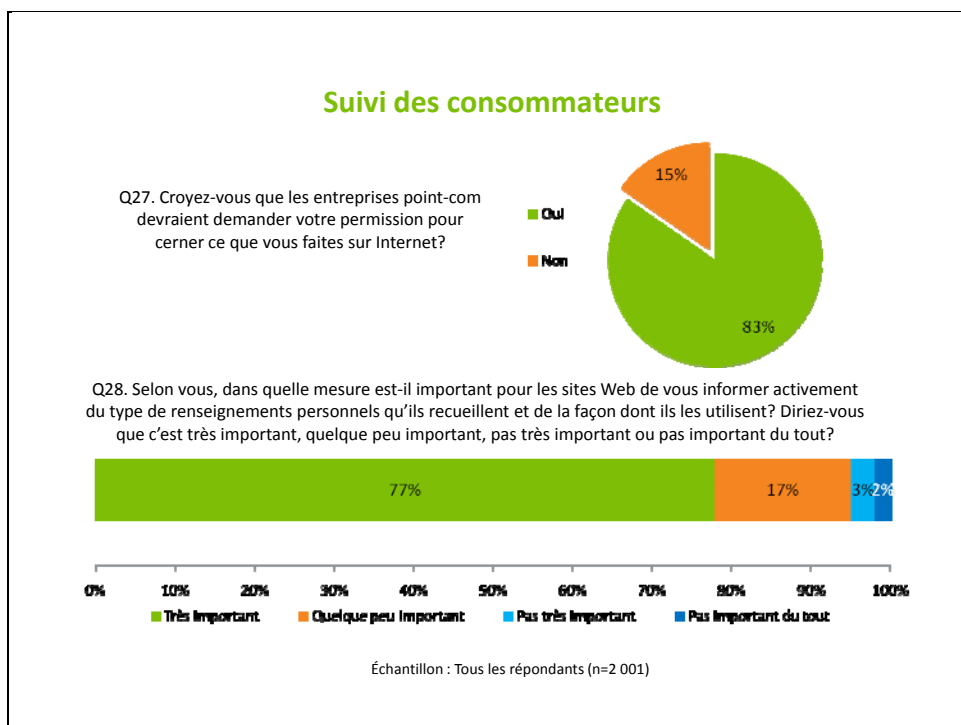
Échantillon : Utilisateurs de sites de réseautage social (n = 861)

Différences démographiques à signaler :

- Tel qu'il appert de l'examen d'autres préoccupations relatives à la protection de la vie privée, les Canadiens plus âgés, c'est-à-dire les 55 ans et plus, sont plus préoccupés que les autres par les risques associés à l'affichage de renseignements personnels sur les sites de réseautage social : 64 % des répondants de ce groupe font part de préoccupations, comparativement à 55 % des 35 à 54 ans et à moins de la moitié (45 %) des répondants les plus jeunes.
- Cette situation pourrait être attribuable, à tout le moins en partie, au fait que les plus jeunes utilisateurs des réseaux sociaux sont plus susceptibles de croire que ces sites leur fournissent assez d'options pour protéger la confidentialité de leurs renseignements personnels en ligne (70 %), comparativement aux 35 à 54 ans (61 %) et aux 55 ans et plus (54 %).
- Par surcroît, ils sont plus susceptibles (86 %) que les 35 à 54 ans (79 %) et les 55 ans et plus (63 %) d'avoir modifié les paramètres par défaut pour la protection des renseignements personnels.

Les Canadiens croient que les entreprises point-com devraient demander la permission avant de suivre les comportements en ligne.

La majorité des Canadiens (83 %) croient que les entreprises point-com devraient demander la permission des gens pour suivre leur utilisation d’Internet et leurs comportements en ligne. Par ailleurs, plus des trois quarts des répondants (77 %) estiment qu’il est très important que les sites Web informent les utilisateurs du type de renseignements personnels qu’ils recueillent et de la façon dont ils les utilisent. 17 % d’entre eux disent que c’est quelque peu important, et très peu de répondants trouvent que ce n’est pas très important (3 %) ou pas du tout important (2 %).



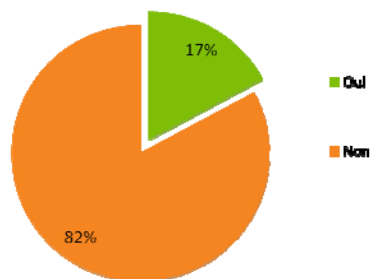
Différences démographiques à signaler :

- Ici encore, une différence ressort en fonction de l'âge : les aînés, soit les Canadiens de 55 ans et plus, sont plus nombreux à admettre que le suivi des consommateurs est très important (79 %, comparativement à 71 % des 34 ans et moins). Cependant, les plus jeunes sont plus susceptibles de trouver que c'est quelque peu important (24 %, comparativement à 12 % des 55 ans et plus), plutôt que pas important.
- Les répondants qui ont terminé leurs études secondaires ou non et ceux qui ont des revenus modestes (40 000 \$ ou moins) sont les plus susceptibles de trouver que ce n'est pas important (8 %, comparativement à 3 % ou 4 % des autres).

Les intervieweurs ont expliqué aux répondants qu'actuellement, les services policiers et les organismes de renseignement sont en mesure de demander de l'information auprès des sociétés de télécommunication au sujet des Canadiens et de leur utilisation d'Internet (dossiers de courriels, contenu des courriels et sites Web visités), s'ils ont un mandat délivré par les tribunaux. Les répondants devaient ensuite indiquer s'ils croyaient que ces entités devraient avoir le droit d'accès à cette information sans mandat. La plupart des Canadiens (82 %) se sont opposés à cette idée.

Accès aux dossiers d'Internet sans mandat par la police

Q36. Actuellement, les services policiers et les agences de renseignement sont en mesure de demander de l'information auprès des sociétés de télécommunication au sujet des Canadiens et de leur utilisation d'Internet (dossiers de courriels, contenu des courriels et sites Web visités) moyennant un mandat délivré par les tribunaux. Devraient-ils être en mesure d'accéder à cette information sans mandat?



Échantillon : Tous les répondants (n = 2 001)

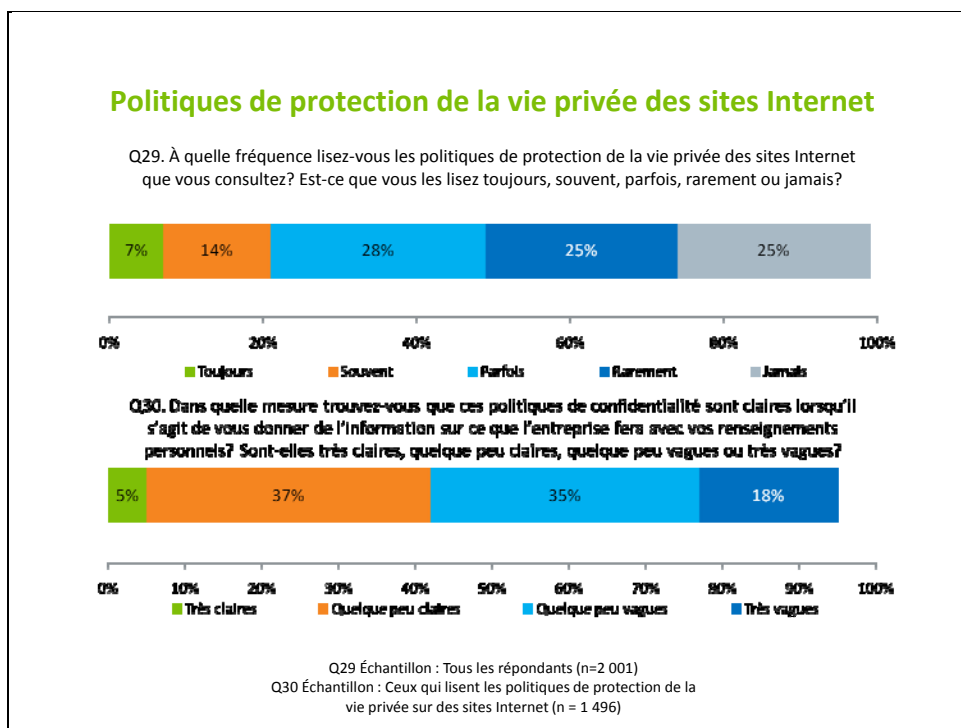
Différence démographique à signaler :

- Bien que 19 % des plus de 34 ans pensent qu’il serait inapproprié que les organismes accèdent à cette information sans mandat, ce pourcentage est moins élevé (12 %) chez les 18 à 34 ans.

Les gens consultent rarement les politiques de protection de la vie privée sur Internet, et ces politiques ne sont pas toujours claires.

Bien que les Canadiens fassent part d’un certain nombre de préoccupations à l’égard de plusieurs aspects de la protection de leur vie privée en ligne, à peine un répondant sur cinq indique qu’il lit toujours (7 %) ou souvent (14 %) les politiques de protection de la vie privée des sites Internet qu’il consulte. 28 % des répondants disent qu’ils lisent parfois les politiques de protection de la vie privée, alors que la moitié des répondants disent les lire rarement (25 %) ou jamais (25 %).

Les répondants qui ont au moins lu ces politiques à certaines occasions sont divisés quant à la clarté de celles-ci lorsqu’il s’agit de donner de l’information sur ce que l’entreprise fera de leurs renseignements personnels, et une mince majorité d’entre eux trouvent plutôt que l’information n’est pas claire. Tandis que plus de la moitié des répondants trouvent que les politiques de confidentialité sont quelque peu vagues (35 %) ou très vagues (18 %), 5 % des répondants les trouvent très claires et 37 %, quelque peu claires.

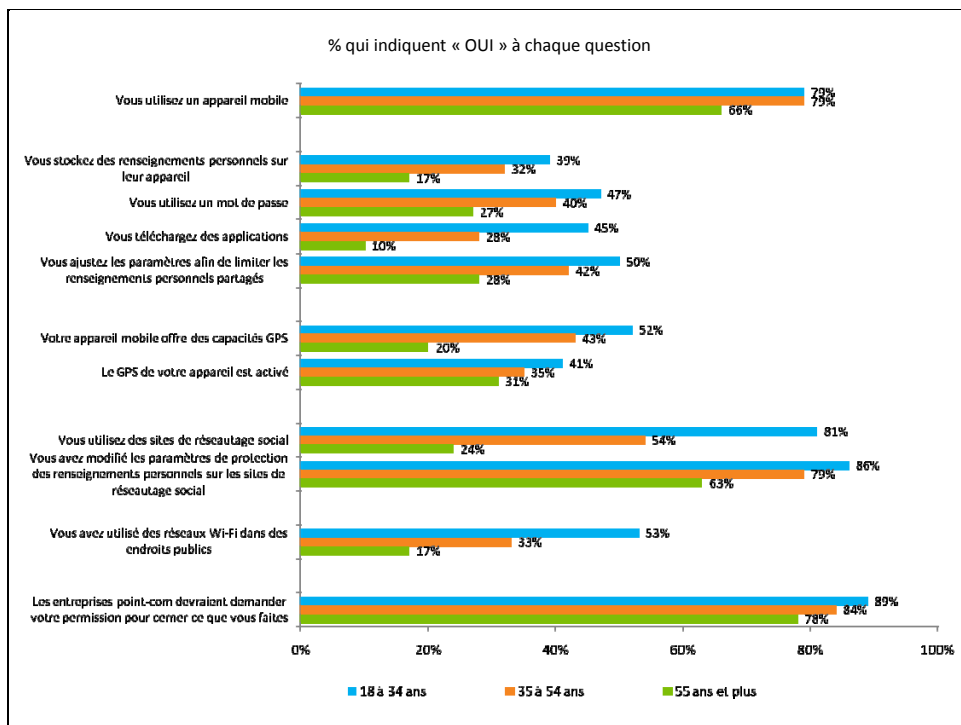


Différences démographiques à signaler :

- Les jeunes Canadiens lisent plus souvent les politiques de protection de la vie privée que leurs aînés. Parmi les 55 ans et plus, 28 % des répondants disent qu'ils ne les lisent jamais, comparativement à 22 % des répondants plus jeunes. Alors que 22 % des 18 à 54 ans disent qu'ils les lisent toujours ou souvent, ce pourcentage est moins élevé (17 %) chez les 55 ans et plus.
- Les femmes (24 %) disent plus souvent que les hommes (17 %) qu'elles lisent toujours ou souvent ces politiques, alors que 27 % des hommes (et 22 % des femmes) disent ne jamais les lire.
- En outre, les politiques sont mieux comprises par les femmes (46 % d'entre elles disent qu'elles sont très claires ou quelque peu claires) que par les hommes (38 %), et sont plus claires pour les moins de 35 ans (48 %) que pour les 35 à 54 ans (41 %) et les 55 ans et plus (38 %). Il importe de noter que les différences proviennent des pourcentages de réponses « quelque peu claires » plutôt que des réponses « très claires », qui sont également très faibles (de 3 % à 6 % dans tous les groupes).

Les jeunes Canadiens sont les plus grands utilisateurs des nouvelles technologies et les plus susceptibles de prendre des mesures pour protéger leur vie privée.

Sans surprise, toutes les nouvelles technologies testées mentionnées dans cette partie du rapport, qu'elles soient en lien avec le téléphone cellulaire ou Internet, sont plus utilisées par les 18 à 24 ans et moins utilisées par les Canadiens plus âgés. Comme le démontre le graphique qui suit, il semblerait que les jeunes Canadiens prennent plus de mesures que les autres pour protéger leur vie privée lorsqu'ils utilisent ces nouvelles technologies, comme utiliser des mots de passe pour verrouiller leurs appareils mobiles, ajuster les paramètres afin de limiter le partage de renseignements ou modifier les paramètres de confidentialité des sites de réseautage social qu'ils utilisent.

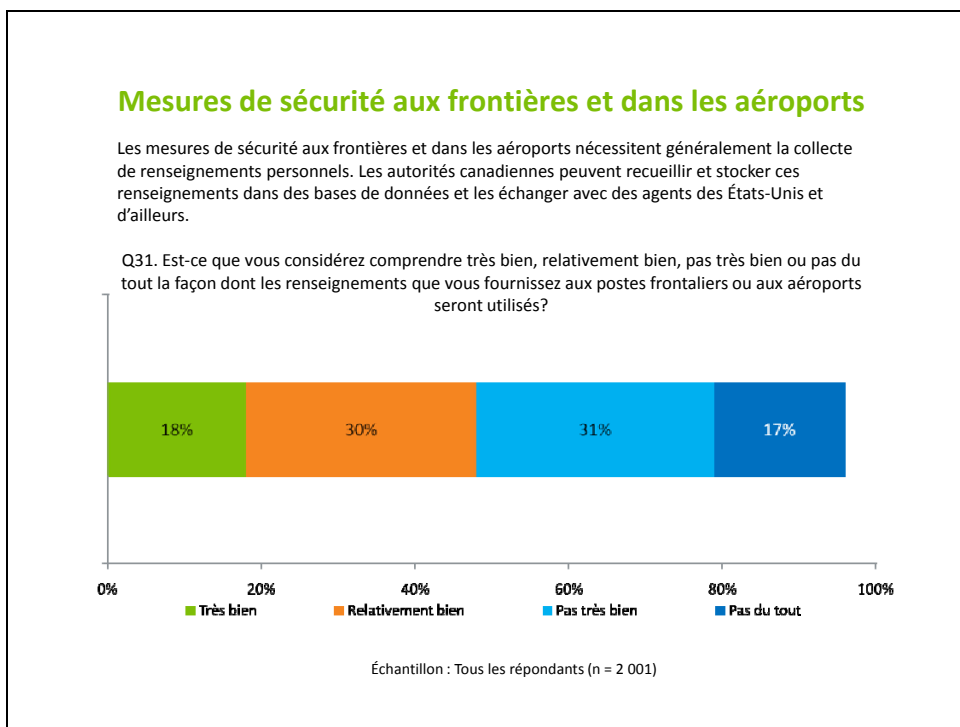


Sécurité nationale et sécurité publique

Les Canadiens sont préoccupés par la possibilité que leurs renseignements personnels soient utilisés par des gouvernements étrangers.

Les intervieweurs ont expliqué aux répondants du sondage que les mesures de sécurité aux frontières et dans les aéroports nécessitent généralement la collecte de renseignements personnels, et que les autorités canadiennes peuvent recueillir et stocker ces renseignements dans des bases de données en plus d’avoir l’option de les échanger avec des agents étrangers.

La moitié des Canadiens considèrent qu’ils comprennent très bien (18 %) ou relativement bien (30 %) la façon dont les renseignements qu’ils fournissent aux postes frontaliers et aux aéroports sont utilisés, alors que les autres répondants indiquent ne pas très bien (31 %) ou ne pas du tout (17 %) comprendre.



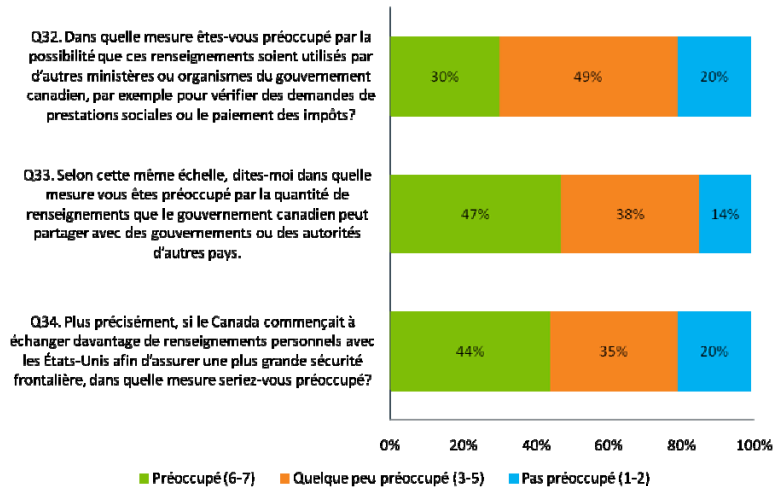
Différences démographiques à signaler :

- Les répondants qui ont pris l'avion le plus souvent (six vols ou plus à partir du Canada au cours de la dernière année) sont plus susceptibles que les autres de dire qu'ils comprennent très bien ou relativement bien (60 %) la façon dont les renseignements sont utilisés, comparativement à 48 % de ceux qui n'ont pas pris l'avion et à 45 % de ceux qui ont effectué d'un à cinq vols.
- De même, les répondants qui ont voyagé aux États-Unis en particulier (peu importe le moyen de transport) à six reprises ou plus au cours de la dernière année comprennent mieux que les autres (56 % indiquent qu'ils comprennent très bien ou relativement bien, comparativement à 45 % de ceux qui n'ont pas voyagé aux États-Unis et à 50 % de ceux qui ont voyagé aux États-Unis d'une à cinq fois) la façon dont les renseignements sont utilisés.
- Parmi les hommes, 21 % des répondants disent qu'ils le comprennent très bien, alors que parmi les femmes, ce pourcentage est inférieur (15 %). Les femmes sont plus susceptibles de dire qu'elles ne comprennent pas très bien cette information (34 %, comparativement à 29 % des hommes). En ce qui concerne les autres catégories, les pourcentages sont égaux pour les hommes et les femmes.

Trois Canadiens sur dix disent qu'ils sont préoccupés à l'idée que les renseignements personnels qu'ils fournissent aux postes frontaliers et aux aéroports puissent être utilisés par d'autres organismes du gouvernement canadien, alors que la moitié d'entre eux font part d'une certaine préoccupation et qu'un Canadien sur cinq dit que cela ne le préoccupe pas. Par ailleurs, les préoccupations quant à la quantité de renseignements que le gouvernement canadien partage avec des autorités d'autres pays sont plus élevées : près de la moitié des répondants (47 %) en sont préoccupés, 38 % d'entre eux en sont quelque peu préoccupés et seuls 14 % d'entre eux disent que cela ne les préoccupe pas.

Si le Canada décidait de commencer à échanger davantage de renseignements personnels avec les États-Unis qu'il ne le fait à l'heure actuelle, 44 % des Canadiens en seraient préoccupés, tandis qu'un Canadien sur cinq dit que cela ne le préoccuperait pas.

Utilisation et partage de renseignements personnels



Échantillon : Tous les répondants (n = 2 001)

Différences démographiques à signaler :

À propos des préoccupations concernant *la possibilité que ces renseignements soient utilisés par d'autres ministères ou organismes du gouvernement canadien* :

- Les préoccupations augmentent en fonction de l'âge : 38 % des 55 ans et plus sont préoccupés, comparativement à 28 % des 35 à 54 ans et à 22 % des Canadiens plus jeunes.
- En outre, les répondants qui ont pris l'avion le plus souvent (six vols ou plus au cours de la dernière année) sont les plus nombreux à ne pas être préoccupés (32 %), comparativement à 22 % de ceux qui ont pris l'avion modérément et à 17 % de ceux qui n'ont pas pris l'avion.
- Les hommes sont moins susceptibles que les femmes d'être préoccupés (23 % des hommes disent qu'ils ne sont pas préoccupés, comparativement à 18 % des femmes). En revanche, les femmes sont plus susceptibles d'être quelque peu préoccupées (52 %, comparativement à 45 % des hommes).

À propos des préoccupations concernant *les renseignements que le gouvernement canadien partage avec des gouvernements d'autres pays* :

- Les préoccupations augmentent encore en fonction de l'âge : 53 % des 55 ans et plus sont préoccupés, comparativement à 46 % des 35 à 54 ans et à 39 % des Canadiens plus jeunes.
- Là encore, les répondants qui ont pris l'avion le plus souvent (six vols ou plus au cours de la dernière année) sont les plus nombreux à ne pas être préoccupés (21 %), comparativement à 14 % de ceux qui ont pris l'avion modérément et à 13 % de ceux qui n'ont pas pris l'avion.

À propos des préoccupations concernant *la possibilité que le Canada échange plus de renseignements avec les États-Unis* :

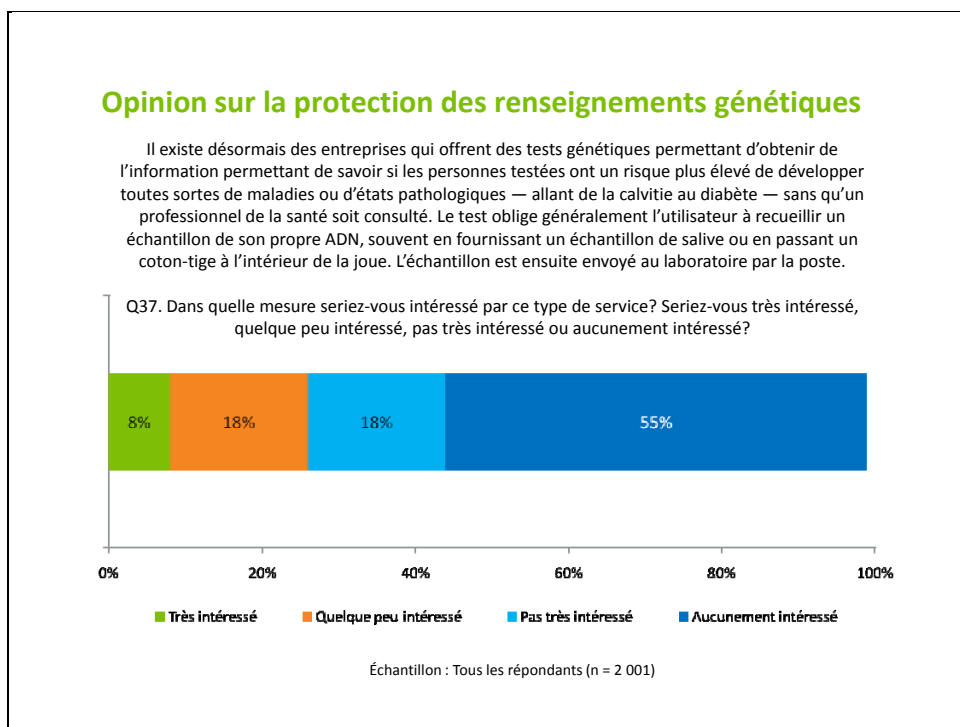
- Les préoccupations augmentent ici aussi en fonction de l'âge : 38 % des 55 ans et plus sont très préoccupés (7 points sur l'échelle de 7 points), comparativement à 31 % des 35 à 54 ans et à 25 % des Canadiens plus jeunes.
- Les répondants qui ont voyagé le plus souvent aux États-Unis sont généralement moins préoccupés par cette possibilité. En effet, 38 % d'entre eux font part de préoccupations, comparativement à 40 % de ceux qui ont voyagé modérément et à 47 % de ceux qui n'ont pas voyagé aux États-Unis.
- Les préoccupations sont également les plus fortes chez ceux qui n'ont pas pris l'avion au cours de la dernière année (46 % d'entre eux répondent qu'ils sont préoccupés, comparativement à 42 % de ceux qui ont pris modérément l'avion et à 35 % de ceux qui ont pris l'avion le plus souvent).

Attitudes à l'égard de la protection des renseignements génétiques

De nombreux Canadiens sont préoccupés par les entreprises qui offrent des tests génétiques.

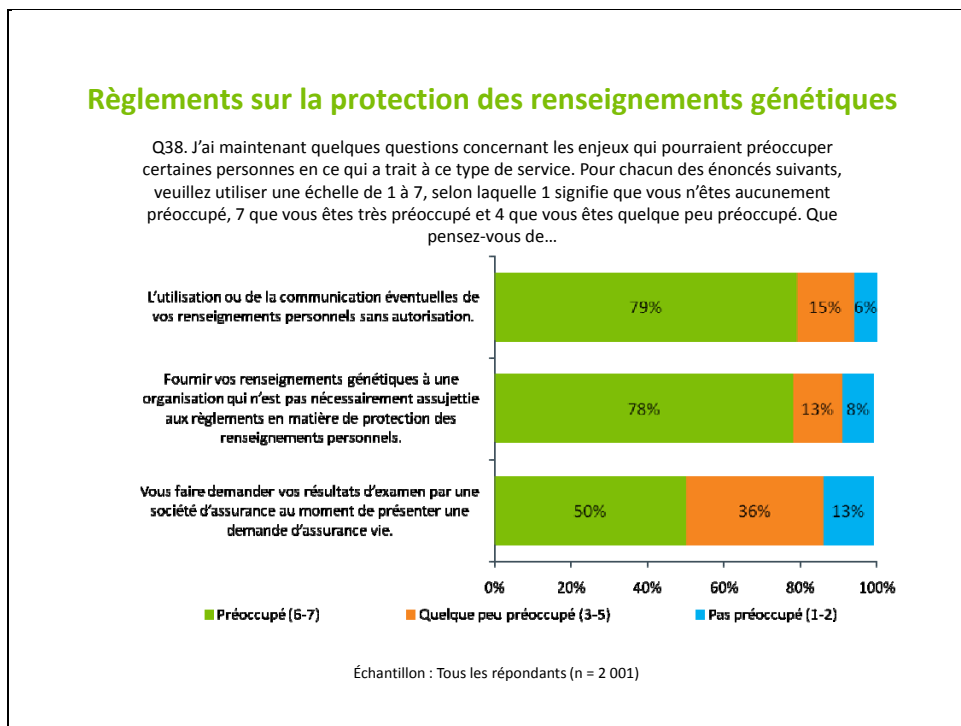
Quelques questions sur les tests génétiques ont été ajoutées au sondage de cette année. Ces questions portent plus particulièrement sur l'émergence d'entreprises qui offrent des tests génétiques permettant d'obtenir de l'information afin de savoir si les personnes testées ont un risque plus élevé de développer toutes sortes de maladies ou d'états pathologiques — allant de la calvitie au diabète — sans qu'un professionnel de la santé soit consulté. Le test oblige généralement l'utilisateur à recueillir un échantillon de son propre ADN, souvent en fournissant un échantillon de salive ou en passant un coton-tige à l'intérieur de la joue. L'échantillon est ensuite envoyé au laboratoire par la poste.

Cette idée semble attirer, dans une certaine mesure, un petit groupe de Canadiens. Dans l'ensemble, 8 % des répondants disent qu'ils sont très intéressés par ce genre de service et 18 % d'entre eux disent qu'ils sont quelque peu intéressés. Cependant, la majorité des répondants ne trouvent pas l'idée très attirante : 55 % d'entre eux ne sont aucunement intéressés et 18 % d'entre eux ne sont pas très intéressés.



La principale préoccupation relative à la protection de la vie privée que les répondants mentionnent à propos de ce service touche l'utilisation et la communication éventuelles et non autorisées des renseignements personnels. 79 % des Canadiens indiquent que cela les préoccupe, alors que seuls 6 % d'entre eux disent que cela ne les préoccupe pas.

L'éventualité de fournir des renseignements génétiques à une organisation qui n'est pas nécessairement assujettie aux règlements en matière de protection des renseignements personnels sur la santé inquiète sensiblement le même pourcentage de Canadiens (78 %), tandis que la moitié d'entre eux sont préoccupés par l'éventualité que des sociétés d'assurance leur demandent de fournir leurs résultats d'examen.



Différences démographiques à signaler :

À propos des préoccupations concernant *l'éventualité de fournir des renseignements génétiques à des organisations qui ne sont pas nécessairement assujetties aux règlements en matière de protection des renseignements personnels sur la santé* :

- Les femmes (69 %) sont plus susceptibles que les hommes (65 %) d'être très préoccupées par cette éventualité. De même, les Canadiens plus âgés, soit les 55 ans et plus (71 %), et les 35 à 54 ans (70 %), sont plus susceptibles que les Canadiens plus jeunes (58 %) d'en être préoccupés.

À propos des préoccupations concernant *l'utilisation éventuelle de leurs renseignements personnels sans autorisation* :

- Là encore, les Canadiens plus âgés, soit les 55 ans et plus, sont plus susceptibles d'être très préoccupés (72 %) que les 35 à 54 ans (68 %) et les Canadiens plus jeunes (57 %).

À propos de *la possibilité de devoir fournir les résultats d'examen à une société d'assurance* :

- On observe ici la même tendance, c'est-à-dire que les Canadiens plus jeunes, soit les moins de 35 ans, sont moins susceptibles d'être très préoccupés (31 %) à ce sujet que les 35 à 54 ans (41 %) et les Canadiens plus âgés, soit les 55 ans et plus (38 %).

Méthodologie détaillée

Un sondage téléphonique a été mené du 23 février au 6 mars 2011 auprès d'un échantillon aléatoire et représentatif de 2 000 adultes canadiens de 18 ans et plus. Les résultats sont valides avec une marge d'erreur de $\pm 2,2\%$, 19 fois sur 20. Les marges d'erreur sont plus grandes pour les résultats des sous-groupes (par exemple âge, sexe, région).

Les données ont été pondérées pour refléter la population en fonction de l'âge, du sexe et de la répartition régionale.

Un prétest a eu lieu le 23 février 2011 auprès de 11 répondants anglophones et le 24 février, auprès de 11 répondants francophones afin de tester la clarté, la fluidité et la longueur du questionnaire. Les entrevues ont fait l'objet d'un enregistrement qui a été soumis à des conseillers de Harris/Décima pour analyse. Les conseillers ont ensuite préparé un compte rendu pour la personne chargée du projet au CPVP.

La technologie de composition aléatoire de numéros a été utilisée dans le cadre de ce sondage et, dans chaque ménage, les répondants ont été sélectionnés en utilisant la méthode qui consiste à demander de parler à la « dernière personne à avoir fêté son anniversaire ». Les entrevues ont duré environ 16 minutes.

Le tableau ci-dessous présente la disposition finale des appels pour ce sondage, de même que le taux de réponse, qui a été calculé au moyen de la formule empirique de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM).

A (1-14)	Total des numéros composés	52 143
1	Pas en service (disp 4,44,47)	2 695
2	Télécopieur (disp 10,46)	1 346
3	Numéro invalide/Faux numéro (disp 9,12,13,43,77,88)	8 681
B (4-14)	Total des numéros admissibles	39 421
4	Occupé (disp 2,42)	1 092
5	Répondeur (disp 3,8,45)	14 170
6	Pas de réponse (disp 1,41,48)	9 774
7	Problème de langue (disp 11)	528
8	Malade/Incapacité (disp 14)	135
9	Admissible, mais non disponible/Rappel (disp 6,7)	926
C (10-14)	Total des numéros demandés	12 796
10	Refus du ménage/de l'entreprise (disp 15,21)	4 882
11	Refus du répondant (disp 22,23,26,27,89)	5 612
12	Répondant admissible mettant fin au sondage (disp 24,28,29)	244
D (13-14)	Contacts coopératifs	2 058
13	Non admissible (disp 3X,25)	36
14	Entrevue complétée (disp 20)	2 022
	TAUX DE REFUS	83,92
	(10+11+12) / C	
	TAUX DE RÉPONSE	5,22
	D (13-14) / B (4-14)	
	INCIDENCE*	98,44
	$[(14+12) / (13+14+12)] * 100$	
	$[(CI+QualTM)/(NQ+CI+QualTM)] * 100$	

* L'ARIM n'a pas de formule standard pour calculer l'incidence.

Annexe : Documents de l'étude

Questionnaire – français

Remarque : En raison des changements qui ont été faits après l'étape du pré-test dans le but de raccourcir le questionnaire, les questions ne sont pas numérotées de façon séquentielle.

Introduction

Bonjour/bonsoir. Je m'appelle... et je travaille pour Harris/Decima, une société de recherche sur l'opinion publique. Je vous appelle au nom du gouvernement du Canada pour réaliser un court sondage sur quelques questions d'actualité. Vous êtes entièrement libre de répondre à ce sondage et toutes vos réponses demeureront strictement confidentielles. Nous désirons parler à des gens de 18 ans et plus qui sont des résidents permanents du Canada et j'aimerais parler à la personne de votre foyer qui est âgée d'au moins 18 ans et qui a été la dernière à fêter son anniversaire. Est-ce vous?

[SI LA PERSONNE CHOISIE N'EST PAS DISPONIBLE PENDANT LA PÉRIODE PRÉVUE POUR LA COLLECTE DE DONNÉES, DEMANDER À PARLER À L'AVANT-DERNIÈRE PERSONNE QUI A FÊTÉ SON ANNIVERSAIRE.]

Oui, à l'appareil (CONTINUEZ)

Oui, on vous communique (PRÉSENTEZ-VOUS DE NOUVEAU)

Non, pas disponible (PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR LE RAPPEL)

Non, refus (REMERCIEZ ET TERMINEZ)

D1. Inscrire le sexe [NE PAS LE DEMANDER]

Homme.....1
Femme2

1. Connaissez-vous des institutions fédérales qui aident les Canadiens à protéger leur vie privée et leurs renseignements personnels contre toute collecte, utilisation et communication inappropriées? (NOTE À L'INTERVIEWEUR : On entend par renseignement personnel de l'information comme le nom; l'adresse et le numéro de téléphone; l'adresse courriel ou la date de naissance).

Oui, clairement.....1
Oui, vaguement.....2
Non.....3
NSP/PDR.....9

[DEMANDER SI Q1=1 ou 2]

2. Dans l'affirmative, de quelles INSTITUTIONS FÉDÉRALES s'agit-il? [NE PAS LIRE, NE PAS SUGGÉRER]

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada1
Se souvient d'un organisme, mais ne peut préciser le nom2

Organismes de justice, p. ex. les tribunaux, le ministère de la Justice	3
Organismes d’application de la loi et agences de sécurité, p. ex. GRC/police/SCRS	4
Agence du revenu du Canada	5
Organismes de protection des consommateurs, Affaires des consommateurs	6
Gouvernement/Ombudsman.....	7
DRHC	8
Banques (en général)	9
Commission des droits de la personne	10
Statistique Canada	11
Organismes liés à la santé des Canadiens, p. ex. Santé Canada, les ministères provinciaux de la Santé	12
<i>Loi sur l’accès à l’information et Loi sur la protection des renseignements personnels/</i> <i>protection des renseignements personnels.....</i>	13
Loi/liberté d’accès à l’information (mention des « lois »)	13
CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes)	14
Autre (veuillez préciser)	97
NSP/PDR.....	99

3. Comment évalueriez-vous votre connaissance du droit à la vie privée en vertu des diverses lois qui protègent vos renseignements personnels? Diriez-vous que vous avez une connaissance très mauvaise, mauvaise, ni bonne ni mauvaise, bonne ou très bonne de ce droit?

Très mauvaise	1
Mauvaise	2
Ni bonne ni mauvaise.....	3
Bonne	4
Très bonne	5
NSP/PDR.....	9

4. Dans vos activités quotidiennes, dans quelle mesure croyez-vous assurer une bonne protection de vos renseignements personnels? Diriez-vous que vous faites un travail très mauvais, mauvais, ni bon ni mauvais, bon ou très bon à cet égard?

Très mauvais	1
Mauvais	2
Ni bon ni mauvais.....	3
Bon	4
Très bon	5
NSP/PDR.....	9

5. Avez-vous déjà recherché activement des renseignements au sujet de votre droit à la vie privée, par exemple en communiquant avec une organisation, en visitant un site Web ou en consultant une publication afin d’obtenir des conseils?

Oui.....	1
Non.....	2

NSP/PDR.....9

[POSER EN ALTERNANCE LES DEUX QUESTIONS SUIVANTES SUR LES ENTREPRISES ET LE GOUVERNEMENT]

6. Selon vous, dans quelle mesure les entreprises prennent-elles au sérieux leur responsabilité de protéger les renseignements personnels des consommateurs? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où 1 signifie que l'entreprise ne prend pas du tout au sérieux cette responsabilité, 7 qu'elle la prend très au sérieux, et 4 qu'elle prend cette responsabilité un peu au sérieux.

1. Pas du tout au sérieux.....1
 22
 33
 4. Un peu au sérieux4
 55
 66
 7. Très au sérieux7
 NSP/PDR.....9

7. Selon vous, dans quelle mesure le gouvernement prend-il au sérieux sa responsabilité de protéger les renseignements personnels qui concernent les consommateurs? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où 1 signifie que le gouvernement ne prend pas du tout au sérieux cette responsabilité, 7 qu'il la prend très au sérieux, et 4 qu'il la prend un peu au sérieux.

1. Pas du tout au sérieux.....1
 22
 33
 4. Un peu au sérieux4
 55
 66
 7 Très au sérieux7
 NSP/PDR.....9

25. Maintenant, je vais vous lire une liste de préoccupations que les gens peuvent avoir concernant la conservation de leurs renseignements personnels par les entreprises. Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où 1 signifie que vous n'êtes aucunement préoccupé par le fait que les entreprises conservent ces renseignements, 7 que vous êtes extrêmement préoccupé et 4 que vous êtes quelque peu préoccupé à cet égard. Qu'en est-il des organisations... [ALTERNER LES QUESTIONS]

- a. qui communiquent ou vendent vos renseignements personnels à d'autres organisations?
- b. qui n'assurent pas la sécurité de vos renseignements personnels?
- c. qui demandent trop de renseignements personnels?
- d. qui détiennent des renseignements inexacts ou obsolètes à votre sujet?
- e. qui vous envoient des courriels, des télécopies ou des lettres ou qui font des appels non sollicités?
- f. qui conservent des renseignements pendant une période plus longue que nécessaire?

1. Aucunement préoccupé.....1

22
 33
 4. Quelque peu préoccupé.....4
 55
 66
 7. Très préoccupé.....7

8. Si une organisation viole une loi sur la protection des renseignements personnels, quelles mesures les organismes gouvernementaux qui veillent à l’application de ces lois au Canada devraient-ils prendre? [LIRE LA LISTE] [OUI/NON POUR CHAQUE QUESTION]

- a. Rendre public le nom de l’organisation?
- b. Amener l’organisation devant les tribunaux?
- c. Formuler des recommandations non exécutoires à l’organisation afin qu’elle améliore ses mesures de protection des renseignements personnels?
- d. Imposer à l’organisation l’obligation légale de mettre en place les mesures de protection des renseignements personnels nécessaires?
- e. Imposer une amende à l’organisme?

Oui1
 Non2
 NSP/PDR.....9

9. Veuillez évaluer la mesure dans laquelle vous êtes en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants, en vous appuyant sur une échelle de 1 à 7, où 1 signifie que vous êtes entièrement en désaccord, 7 entièrement en accord et 4 ni en accord ni en désaccord. [NE PAS ALTERNER LES QUESTIONS]

- a. Je suis d’avis que mes renseignements personnels sont moins protégés dans le cadre de mes activités quotidiennes qu’il y a dix ans.
- b. La protection des renseignements personnels des Canadiens sera l’un des enjeux les plus importants auxquels sera confronté notre pays au cours des dix prochaines années.
- c. J’ai confiance que je dispose de suffisamment de renseignements pour savoir comment les nouvelles technologies peuvent affecter la protection de ma vie privée.

1. Entièrement en désaccord1
 22
 33
 4 Ni en accord ni en désaccord4
 55
 66
 7. Entièrement en accord.....7
 NSP/PDR.....9

10. Existe-t-il de nouvelles technologies qui vous inquiètent particulièrement en ce qui concerne les questions relatives à la protection de la vie privée? Dans l’affirmative, lesquelles?

Technologies de piratage/atteinte à la vie privée/vol d'identité (bases de données non protégées; accès non autorisé aux renseignements conservés par les sociétés ou le gouvernement; renseignements sur les transactions; renseignements non protégés par les sociétés ou le gouvernement; etc.)	1
Internet/utilisation d'un ordinateur (mention générale; y compris la mention de technologies « électroniques » et « sans fil »)	2
Sites de réseautage social/musique, vidéo, clavardage (Facebook, YouTube, salles de clavardage, sites de jeux en ligne, etc.)	3
Services bancaires en ligne	4
Utilisation du téléphone cellulaire/technologies de télécommunication/appareils portables (assistants numériques personnels, BlackBerry, appareils mobiles)	5
Préoccupations concernant les transactions/l'utilisation des cartes de crédit/les cartes de débit (les cartes en général)	6
Sociétés/organismes qui vendent de l'information/partagent de l'information/utilisent à mauvais escient l'information (ce qui comprend l'exploration de données, le télémarketing et la sollicitation, qui comporte notamment la mauvaise utilisation des listes de numéros de télécommunication exclus)	7
Technologies de surveillance/de suivi/d'enregistrement (cartes/permis à puces, satellites, GPS, caméras, écoute téléphonique, identification par radiofréquence, cartes à puces intelligentes, etc.)	8
Autre (veuillez préciser)	97
Non/aucun	98
Ne sait pas/Aucune réponse	99

Appareils mobiles

11. Utilisez-vous un appareil mobile (téléphone cellulaire, téléphone intelligent, tablette, etc.)?

Oui	1
Non	2
NSP/PDR	9

[SI UN APPAREIL MOBILE EST UTILISÉ, DEMANDER :]

12. En ce qui concerne votre utilisation de cet appareil mobile, veuillez me dire si vous l'utilisez pour l'une ou l'autre des fonctions suivantes. Est-ce que vous... [INSCRIRE OUI/NON POUR CHAQUE QUESTION – LIRE AU HASARD]

- a. stockez des renseignements personnels sur cet appareil?
- b. utilisez un mot de passe?
- c. téléchargez des applications (ou « apps ») sur cet appareil? (NOTE À L'INTERVIEWEUR : les « apps » sont des applications conçues pour être exploitées sur l'appareil.)
- d. ajustez les paramètres de l'appareil ou des applications afin de limiter la quantité de renseignements personnels qui sont partagés avec d'autres?

Oui	1
Non	2
NSP/PDR	9

[SI UN APPAREIL MOBILE EST UTILISÉ, DEMANDER :]

13. Votre appareil mobile offre-t-il des capacités GPS? (NOTE À L'INTERVIEWEUR : Le GPS est un système de localisation par satellite qui indique votre emplacement précis.)

Oui	1
-----	---

Non.....	2
NSP/PDR.....	9

14. [SI L'APPAREIL MOBILE EST DOTÉ D'UN GPS] Le GPS est-il activé afin que vous puissiez utiliser les services géodépendants?

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/PDR.....	9

15. [SI LE RÉPONDANT A RÉPONDU PAR L’AFFIRMATIVE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE] Dans quelle mesure êtes-vous préoccupé par les risques pour vos renseignements personnels lorsque vous utilisez votre appareil mobile et que le GPS est activé? Utilisez une échelle de 1 à 7, où 1 signifie que vous n’êtes aucunement préoccupé, 7 que vous êtes très préoccupé et 4 que vous êtes quelque peu préoccupé.

1. Aucunement préoccupé.....	1
2.....	2
3.....	3
4. Quelque peu préoccupé.....	4
5.....	5
6.....	6
7. Très préoccupé.....	7
NSP/PDR.....	9

[DEMANDER À TOUS]

Wi-Fi

16. Au cours de la dernière année, avez-vous utilisé des réseaux Wi-Fi dans les endroits publics, comme à l’aéroport ou dans un café?

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/PDR.....	9

17. [SI LE RÉPONDANT A RÉPONDU PAR L’AFFIRMATIVE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE] Dans quelle mesure êtes-vous préoccupé par les risques pour vos renseignements personnels lorsque vous utilisez ces réseaux? Utilisez une échelle de 1 à 7, où 1 signifie que vous n’êtes aucunement préoccupé; 7 que vous êtes très préoccupé et 4 que vous êtes quelque peu préoccupé.

1. Aucunement préoccupé.....	1
2.....	2
3.....	3
4. Quelque peu préoccupé.....	4
5.....	5
6.....	6
7. Très préoccupé.....	7
NSP/PDR.....	9

Réseautage social

18. Utilisez-vous des sites de réseautage social comme Facebook, MySpace ou LinkedIn?

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/PDR.....	9

20. Dans quelle mesure êtes-vous à l’aise pour afficher les renseignements personnels suivants sur les sites de réseautage social? Utilisez une échelle de 1 à 7, où 1 signifie que vous êtes très mal à l’aise; 7 que vous êtes très à l’aise et 4 que vous n’êtes ni à l’aise ni mal à l’aise. [Lire au hasard]

- a. Vos véritables prénom et nom de famille
- b. Votre date de naissance
- c. Votre adresse
- d. Votre numéro de téléphone
- e. Votre photo
- f. Des photos de votre famille et de vos amis
- g. Vos activités
- h. Ce que vous aimez et n’aimez pas
- i. Des renseignements au sujet de l’emplacement où vous vous trouvez

1. Très mal à l'aise.....	1
2.....	2
3.....	3
4. Ni à l’aise ni mal à l’aise.....	4
5.....	5
6.....	6
7. Très à l'aise.....	7
NSP/PDR.....	9

[DEMANDER À TOUS]

[SI LE RÉPONDANT UTILISE UN SITE DE RÉSEAUTAGE SOCIAL]

21. Croyez-vous que les sites de réseautage social que vous utilisez expliquent clairement ce qu’ils feront avec les renseignements personnels que vous leur fournissez? Est-ce qu’ils expliquent clairement, quelque peu clairement, quelque peu vaguement ou très vaguement ce qu’ils en feront?

Très clairement.....	1
Quelque peu clairement.....	2
Quelque peu vaguement.....	3
Très vaguement.....	4
NSP/PDR.....	9

[SI LE RÉPONDANT UTILISE UN SITE DE RÉSEAUTAGE SOCIAL]

22. Êtes-vous d’avis que les sites de réseautage social que vous utilisez vous fournissent les options et les paramètres dont vous avez besoin pour protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous affichez?

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/PDR.....	9

[SI LE RÉPONDANT UTILISE UN SITE DE RÉSEAUTAGE SOCIAL]

23. Avez-vous modifié les paramètres par défaut de vos outils de réseautage social afin d'accroître la protection des renseignements personnels?

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/PDR.....	9

26. Lorsque vous songez à l'information accessible en ligne vous concernant, dans quelle mesure êtes-vous préoccupé par chacun des points suivants? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où 1 signifie que vous n'êtes aucunement préoccupé, 7 que vous êtes extrêmement préoccupé et 4 que vous êtes quelque peu préoccupé à cet égard. Dans quelle mesure êtes-vous préoccupé par la possibilité que... [LIRE AU HASARD]

- a. des entreprises ou des personnes que vous ne connaissez pas obtiennent des renseignements personnels qui vous concernent ou qui concernent votre famille?
- b. des gouvernements utilisent ces renseignements à leurs propres fins?
- c. des sociétés de marketing utilisent ces renseignements pour analyser ce que vous aimez et n'aimez pas?
- d. des entreprises ou des organisations qui utilisent ces renseignements pour vous envoyer des pourriels? (NOTE À L'INTERVIEWEUR : des pourriels sont des courriels non sollicités)
- e. des personnes qui utilisent ces renseignements commettent des crimes pouvant causer préjudice à vous ou à autrui?

1. Aucunement préoccupé.....	1
2.....	2
3.....	3
4. Quelque peu préoccupé.....	4
5.....	5
6.....	6
7. Très préoccupé.....	7
NSP/PDR.....	9

Suivi des consommateurs

27. Croyez-vous que les entreprises point-com devraient demander votre permission pour cerner ce que vous faites sur Internet?

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/PDR.....	9

28. Selon vous, dans quelle mesure est-il important pour les sites Web de vous informer activement du type de renseignements personnels qu'ils recueillent et de la façon dont ils les utilisent? Diriez-vous que c'est très important, quelque peu important, pas très important ou pas important du tout?

Très important.....	1
Quelque peu important.....	2
Pas très important.....	3
Pas important du tout.....	4

NSP/PDR.....9

Politiques de protection de la vie privée

29. À quelle fréquence lisez-vous les politiques de protection de la vie privée des sites Internet que vous consultez? Est-ce que vous les lisez toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?

Jamais.....1
 Rarement2
 Parfois3
 Souvent4
 Toujours5
 NSP/PDR.....9

30. [PASSER À LA QUESTION SUIVANTE SI LA RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE EST « JAMAIS »]
 Dans quelle mesure trouvez-vous que ces politiques de confidentialité sont claires lorsqu’il s’agit de vous donner de l’information sur ce que l’entreprise fera avec vos renseignements personnels? Sont-elles très claires, quelque peu claires, quelque peu vagues ou très vagues?

Très claires1
 Quelque peu claires2
 Quelque peu vagues3
 Très vagues.....4
 NSP/PDR.....9

Sécurité nationale et sécurité publique

Les mesures de sécurité aux frontières et dans les aéroports nécessitent généralement la collecte de renseignements personnels. Les autorités canadiennes peuvent recueillir et stocker ces renseignements dans des bases de données et les échanger avec des agents des États-Unis et d’ailleurs.

31. Est-ce que vous considérez comprendre très bien, relativement bien, pas très bien ou pas du tout la façon dont les renseignements que vous fournissez aux postes frontaliers ou aux aéroports seront utilisés?

Pas du tout1
 Pas très bien.....2
 Relativement bien3
 Très bien.....4
 NSP/PDR.....9

32. Dans quelle mesure êtes-vous préoccupé par la possibilité que ces renseignements soient utilisés par d’autres ministères ou organismes du gouvernement canadien, par exemple pour vérifier des demandes de prestations sociales ou le paiement des impôts? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où 1 signifie que vous n’êtes aucunement préoccupé, 7 que vous êtes extrêmement préoccupé et 4 que vous êtes quelque peu préoccupé à cet égard.

1. Aucunement préoccupé.....1
 22
 33

4. Quelque peu préoccupé.....	4
5	5
6	6
7. Très préoccupé.....	7
NSP/PDR.....	9

33. Selon cette même échelle, dites-moi dans quelle mesure vous êtes préoccupé par la quantité de renseignements que le gouvernement canadien peut partager avec des gouvernements ou des autorités d'autres pays.

1. Aucunement préoccupé.....	1
2	2
3	3
4. Quelque peu préoccupé.....	4
5	5
6	6
7. Très préoccupé.....	7
NSP/PDR.....	9

34. Plus précisément, si le Canada commençait à échanger davantage de renseignements personnels avec les États-Unis afin d'assurer une plus grande sécurité frontalière, dans quelle mesure seriez-vous préoccupé? [Au besoin, lire la phrase suivante : veuillez utiliser la même échelle de 1 à 7, selon laquelle 1 signifie que vous n'êtes aucunement préoccupé, 7 que vous êtes très préoccupé et 4 que vous êtes quelque peu préoccupé.]

1. Aucunement préoccupé.....	1
2	2
3	3
4. Quelque peu préoccupé.....	4
5	5
6	6
7. Très préoccupé.....	7
NSP/PDR.....	9

36. Actuellement, les services policiers et les agences de renseignement sont en mesure de demander de l'information auprès des sociétés de télécommunication au sujet des Canadiens et de leur utilisation d'Internet (dossiers de courriels, contenu des courriels et sites Web visités) **moyennant** un mandat délivré par les tribunaux. Devraient-ils être en mesure d'accéder à cette information **sans** mandat? [NOTE À L'INTERVIEWEUR : METTRE L'ACCENT SUR « MOYENNANT » ET « SANS »]

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/PDR.....	9

Opinions sur la protection des renseignements génétiques

Il existe désormais des entreprises qui offrent des tests génétiques permettant d'obtenir de l'information permettant de savoir si les personnes testées ont un risque plus élevé de développer toutes sortes de maladies ou d'états pathologiques — allant de la calvitie au diabète — sans qu'un

professionnel de la santé soit consulté. Le test oblige généralement l'utilisateur à recueillir un échantillon de son propre ADN, souvent en fournissant un échantillon de salive ou en passant un coton-tige à l'intérieur de la joue. L'échantillon est ensuite envoyé au laboratoire par la poste.

37. Dans quelle mesure seriez-vous intéressé par ce type de service? Seriez-vous très intéressé, quelque peu intéressé, pas très intéressé ou aucunement intéressé?

Très intéressé	1
Quelque peu intéressé	2
Pas très intéressé	3
Aucunement intéressé	4
NSP/PDR.....	9

38. J'ai maintenant quelques questions concernant les enjeux qui pourraient préoccuper certaines personnes en ce qui a trait à ce type de service. Pour chacun des énoncés suivants, veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, selon laquelle 1 signifie que vous n'êtes aucunement préoccupé, 7 que vous êtes très préoccupé et 4 que vous êtes quelque peu préoccupé. Que pensez-vous de... [ALTERNER LES QUESTIONS]

- a. fournir vos renseignements génétiques à une organisation qui n'est pas nécessairement assujettie aux règlements en matière de protection des renseignements personnels?
- b. l'utilisation ou de la communication éventuelles de vos renseignements personnels sans autorisation?
- c. vous faire demander vos résultats d'examen par une société d'assurance au moment de présenter une demande d'assurance vie?

1. Aucunement préoccupé.....	1
2	2
3	3
4. Quelque peu préoccupé.....	4
5	5
6	6
7. Très préoccupé.....	7
NSP/PDR.....	9

Données démographiques

Les dernières questions ne servent qu'à des fins statistiques.

D2. Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux votre ménage actuel? ** SI LE RÉPONDANT INDIQUE QU'IL HABITE AVEC SES PARENTS, LE MÉNAGE EST 08 (UN ADULTE AVEC UN OU PLUSIEURS ENFANTS) OU 09 (MARIÉ OU CONJOINT DE FAIT, AVEC ENFANTS)

Une personne, vivant seule.....	1
Un adulte avec un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans	2
Couple marié ou conjoint de fait, sans enfant	3
Couple marié ou conjoint de fait, avec enfants de moins de 18 ans.....	4
Au moins deux personnes n'ayant aucun lien familial	5

Vit avec des membres de la famille autres que ses parents	6
Plus d'un adulte avec un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans	7
Couple marié ou conjoint de fait avec enfants adultes	8
Monoparental avec enfants adultes	9
Autre	97
NSP/PDR.....	99

D3. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez complété?

Aucun certificat ou diplôme.....	1
Diplôme d'études secondaires ou équivalent.....	2
Formation d'apprenti ou certificat/diplôme d'une école de métiers.....	3
Collège, CÉGEP ou autre certificat ou diplôme non universitaire	4
Diplôme universitaire en deçà du baccalauréat	5
Diplôme universitaire au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur	6
NSP/PDR.....	99

D4. En quelle année êtes-vous né? REMARQUE : INSCRIRE L'ANNÉE COMPLÈTE, PAR EXEMPLE « 1977 »
SI LA PERSONNE HÉSITE, PASSER À LA QUESTION SUIVANTE.

Si... QAGE20.EQ.9999

[SI LA PERSONNE NE SAIT PAS, REVENIR À LA QUESTION PRÉCÉDENTE] Puis-je placer votre âge dans l'une des catégories suivantes?

Moins de 25 ans	1
De 25 à 34 ans	2
De 35 à 44 ans	3
De 45 à 54 ans	4
De 55 à 64 ans	5
De 65 à 74 ans	6
75 ans et plus	7
(NE PAS LIRE) NSP/PDR	9

D5. Quel est le revenu annuel de votre ménage, provenant de toutes les sources, avant impôt?
LIRE LA LISTE AU BESOIN

Moins de 10 000 \$.....	1
De 10 000 \$ à 19 999 \$.....	2
De 20 000 \$ à 39 999 \$.....	3
De 40 000 \$ à 59 999 \$.....	4
De 60 000 \$ à 79 999 \$.....	5
De 80 000 \$ à 99 999 \$.....	6
100 000 \$ ou plus.....	7
(NE PAS LIRE) NSP/PDR	9

D6. Est-ce que vous considérez que vous appartenez à l'un des groupes suivants? SUGGÉRER AU
BESOIN : Un membre d'une minorité visible en raison de la race ou de la couleur. LIRE LA LISTE,
CHOISIR TOUT CE QUI S'APPLIQUE

Un membre d'une minorité visible	1
Un Autochtone	2
Une personne handicapée	3
(NE PAS LIRE) Aucun.....	4
(NE PAS LIRE) NSP/PDR	9

D7. Avez-vous un accès à Internet à la maison ou au travail?

Non.....	1
Oui — seulement à la maison	2
Oui — seulement au travail	3
Oui — les deux	4
(NE PAS LIRE) NSP/PDR	9

D8. Combien de vols avez-vous pris à partir d’aéroports canadiens au cours de la dernière année? [NOTE À L’INTERVIEWEUR : CE PEUT ÊTRE POUR DES VOYAGES AU PAYS OU À L’ÉTRANGER]

Inscrire le nombre :

D9. Combien de voyages avez-vous faits aux États-Unis au cours de la dernière année, peu importe le moyen de transport, qu’il s’agisse de l’avion, de la voiture, de l’autobus, du train, etc.?

Inscrire le nombre :

D10. Avez-vous entendu parler de cyberattaques contre le gouvernement du Canada au cours des dernières semaines?

Oui, clairement.....	1
Oui, vaguement.....	2
Non.....	3
NSP/PDR.....	9

D11. Et pour terminer, quel est votre code postal?

Ceci conclut le sondage. Merci de votre participation. Au revoir.

INSCRIRE :

1. La langue du sondage
2. La région
3. La durée de l’entrevue (en minutes)